

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

*Documents officiels***Première Commission****9**^e séanceMercredi 15 octobre 2003, à 15 heures
New York

Président : M.Sareva (Finlande)*La séance est ouverte à 15 h 10.***Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en anglais*) : Avant que ne débutent nos travaux, je rappelle aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée à aujourd'hui, 18 heures, c'est-à-dire dans moins de trois heures.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. La délégation indienne vous assure de son entière coopération dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens à rappeler également avec quel brio l'Ouganda a présidé les délibérations de la Commission l'année dernière. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Abe, nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et plein succès dans ses fonctions. J'aimerais aussi saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser au représentant de la Chine et, à travers lui, au peuple chinois, mes sincères félicitations à la suite du lancement d'un vol habité dans l'espace.

La présente session de la Première Commission est l'occasion de nous pencher sur les lourdes menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et sur la crise persistante que traverse l'ordre du jour relatif au désarmement et à la sécurité internationale. Cette crise revêt plusieurs aspects : un affaiblissement de la sécurité résultant du remplacement des modèles des années de guerre froide par des modèles inefficaces; la menace que représente le terrorisme, qui se fait de plus en plus menaçante, y compris d'éventuels liens avec les armes de destruction massive; l'émergence d'États impuissants et en déroute qui servent de repères pour l'entraînement et le transit de réseaux terroristes internationaux; la quête renouvelée de nouveaux armements et une forte propension au recours à la force, parallèlement à une recrudescence des menaces qui pèsent sur les intérêts de sécurité des États.

De nos jours, il est fréquent de dire que les puissants n'ont pas été épargnés par le sentiment d'insécurité, pas plus que les faibles et les vulnérables n'ont pu se défaire de son étreinte maléfique. Si les causes de l'insécurité peuvent varier selon les cas, nous sommes face aujourd'hui à un système international empreint de suspicions et de craintes, non seulement en raison de rivalités entre les États mais, plus dangereusement, en raison des menaces émanant d'acteurs non étatiques, qui ont accès à une technologie que bien des États ne disposent peut-être pas. D'où la pression considérable exercée sur les structures et les institutions multilatérales. Sans les principes du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

multilatéralisme, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, combien de temps encore les bases sur lesquelles repose la conduite des relations entre États résisteront-elles? Plus grave encore, le sens d'un multilatéralisme authentique, susceptible d'offrir des garanties aux faibles et aux dépossédés et d'accroître leur appui à l'ordre international, est battu en brèche. Nous espérons vivement qu'en adoptant un comportement fondé sur le respect du droit international, les États fourniront les raisons et les motivations de faire avancer l'ordre du jour consacré au désarmement et à la non-prolifération.

Dans le contexte des travaux de la Première Commission, il convient de rappeler le seul document adopté il y a 25 ans par la communauté internationale tout entière, à savoir le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Programme d'action qu'il renferme n'a pas perdu de sa validité, mais il n'a été que partiellement appliqué. Ainsi, dans le domaine prioritaire du désarmement nucléaire, les progrès ont été faibles, tant par leur nombre que parce qu'ils se sont limités aux deux plus grands détenteurs d'armes nucléaires.

Depuis la fin de la guerre froide, la puissance militaire, étayée par les armes nucléaires, demeure un arbitre fondamental qui détermine l'équilibre des forces au niveau mondial, nous contraignant à recourir à l'option nucléaire de façon à harmoniser nos intérêts de sécurité avec l'environnement existant. En élaborant une doctrine nucléaire reposant sur une dissuasion minimum crédible, nous avons néanmoins fait preuve d'une attitude défensive, de retenue et de responsabilité. Nous avons pour politique le « non-recours en premier » aux armes nucléaires et nous sommes fermement résolus à ne pas faire usage des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires, sauf en cas d'attaque contre nos forces ou notre pays par de puissantes armes de destruction massive.

Nous notons avec une vive inquiétude la crise d'identité, de pertinence et d'efficacité que traverse la non-prolifération pour ce qui est de ses objectifs et de son cadre. Ses éléments de base, bien qu'ils soient dotés d'une extension indéfinie dans le temps, ont fait apparaître des fissures internes qui semblent s'aggraver. Cela ne diminue toutefois en rien les obligations acceptées par des nations souveraines de mettre en œuvre de bonne foi les instruments

internationaux auxquels elles sont Parties. Le spectre d'une nouvelle prolifération, déguisée et enkystée, et l'immunité manifeste de sa provenance, accentue le problème.

L'Inde reste attachée à sa position de principe à l'égard du désarmement nucléaire mondial, qui repose sur la ferme conviction que l'abaissement progressif des niveaux d'armements à l'échelle mondiale, et des moyens de contrôle améliorés à cet égard, garantiront une sécurité non diminuée pour tous. Il en sera de même d'une non-prolifération authentique et effective. Par ailleurs, nous reconnaissons que la nature évolutive des menaces et leurs nouvelles manifestations exigent des méthodes nouvelles et novatrices pour y répondre, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous sommes conscients qu'il est urgent de réfléchir, de façon constructive, à la manière d'appréhender ce problème, aussi nous pensons que, par le biais du dialogue et de la consultation, un accord peut être trouvé sur les moyens de réaliser l'objectif souhaité. Cela peut supposer une contre-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ou des contrôles de l'utilisation finale des matériaux et de la technologie connexe.

Face aux craintes largement partagées de la communauté internationale que des terroristes n'acquiescent des armes de destruction massive, l'Inde a présenté, lors de la précédente session de l'Assemblée générale, la résolution 57/83. L'adoption sans vote de cette résolution – reflet d'un très vaste soutien – permet de mesurer les craintes éprouvées par la communauté internationale et sa détermination commune de combattre le terrorisme, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'armes de destruction massive. Le rapport du Secrétaire général qui renferme les vues exprimées par des États membres et des organisations internationales pertinentes, fournit une nouvelle base qui permet à la Commission de se pencher à nouveau sur cette délicate question. De concert avec de nombreux États, l'Inde proposera à la Commission une version actualisée du projet de résolution sur ce sujet. Elle espère qu'il bénéficiera du même appui unanime dont a bénéficié la résolution adoptée l'année dernière.

Comme les années précédentes, ma délégation présentera un projet de résolution appelant à une convention interdisant le recours, en toute circonstance, aux armes nucléaires, en tant que première étape vers la réduction de l'influence des

armes nucléaires. Le Document final adopté par le Sommet du Mouvement des non-alignés, à Kuala Lumpur, appuie la négociation de cette convention par la Conférence du désarmement. Tant qu'il existera des armes nucléaires, il appartiendra à tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures pour réduire le risque de leur utilisation accidentel ou non autorisé. Notre projet de résolution, intitulé « Réduction du danger nucléaire », sera présenté à la Commission dans l'espoir qu'il bénéficiera d'un large appui. À notre avis, les mesures tangibles qui seront prises pour répondre au danger nucléaire devraient s'inscrire dans le cadre d'un processus multilatéral de vérification, ce qui permettrait de restaurer la confiance nécessaire entre les États.

Conscients des responsabilités découlant de la possession de capacités et de technologies avancées, nous avons fait la preuve concrète du rôle qui est le notre en tant que partenaire responsable et crédible contre la prolifération. Cependant, le déni de la technologie aux États responsables ne sert pas la non-prolifération, elle n'a qu'une visée punitive. De plus, il affaiblit la non-prolifération en détournant l'attention internationale des États qui posent problème. Il faut mettre en place d'urgence un système transparent et efficace de contrôle des exportations, qui soit conforme aux objectifs en matière de non-prolifération sans nuire à l'utilisation pacifique de la technologie connexe. Par ailleurs, il convient d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la science et de la technique dans les applications militaires. Nous présenterons également, comme auparavant, un projet de résolution intitulé « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

L'Inde est déterminée à déployer tous les efforts possibles pour tirer parti de tout le potentiel de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Pendant notre présidence de la Conférence, et par la suite, nous avons contribué activement aux efforts déployés au sein de la Conférence pour remédier à l'impasse actuelle et parvenir à un accord sur un programme de travail qui réponde au souhait largement partagé concernant la tenue de négociations en vue d'aboutir à des accords tant attendus et prometteurs.

Je tiens à réitérer notre volonté de participer de manière constructive aux négociations portant sur un traité d'interdiction des matières fissiles, non discriminatoire et vérifiable, en vue d'interdire la

fabrication future de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous entendons également nous associer aux efforts internationaux visant à empêcher une course aux armements dans l'espace et à contrôler sa future militarisation.

En tant qu'un des premiers États parties à la Convention sur les armes chimiques, l'Inde est fermement résolue à veiller à la mise en œuvre totale et effective de toutes les dispositions de ladite Convention. Les résultats obtenus par la première Conférence d'examen de la Convention confirment le respect de l'engagement de tous les États parties d'honorer leurs obligations. Pour notre part, nous avons fait la preuve de notre engagement vérifiable et transparent à l'égard de nos obligations s'agissant des délais pour la destruction de ces armes. Par ailleurs, il convient de veiller à ce que les initiatives prises par d'autres États ne nuisent pas à l'intégrité de la Convention et à son objectif, à savoir un désarmement chimique, global et rapide.

L'Inde est profondément préoccupée par le manque de progrès substantiels dans les initiatives multilatérales visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques, en particulier au moment où plane un risque accru de prolifération des armes biologiques et de bioterrorisme. Aucun effort ne doit être épargné pour relancer sans tarder ce processus tout en préservant à tout prix la norme établie il y a 30 ans et toujours d'actualité contre les armes biologiques.

L'Inde reste attachée à la mise en œuvre rapide du Programme d'action visant à combattre le commerce illicite des armes légères. L'Ambassadeur Rakesh Sood de l'Inde, a présidé le Groupe d'experts gouvernementaux mis en place conformément à la résolution 56/24 V de l'Assemblée générale, qui recommande que soit négocié, sous les auspices des Nations Unies, un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer, dans les meilleurs délais, les armes légères. Nous espérons qu'aucun effort ne sera épargné pour préserver l'élan suscité par le consensus important qui s'est dessiné au cours des travaux de ce groupe.

Nous estimons qu'il importe tout particulièrement de mettre en œuvre le processus touchant certaines armes classiques, car il offre une occasion unique d'opérer des contrôles graduels sur une catégorie spécifique d'armes grâce à un consensus et à une

coopération à l'échelle internationale. L'Inde aura le privilège de présider la prochaine réunion des États parties, qui doit avoir lieu au mois de décembre à Genève. L'Inde participe également aux initiatives destinées à examiner le fonctionnement et l'évolution du Registre des armes classiques des Nations Unies.

Héritage de la guerre froide, la notion d'équilibre de la force semble de retour dans les débats sur le désarmement, sur le mode des dépenses militaires. Concrètement, les dividendes de la paix, dont a bénéficié l'Ouest après la fin de la guerre froide, n'ont pas vraiment profité à la plupart des pays de notre région et de l'Asie. Tandis que l'Inde réduisait ses dépenses militaires dans les années 90, de hauts niveaux de dépenses persistaient tout autour. Aujourd'hui encore, nos dépenses militaires, en pourcentage de notre produit intérieur brut (PIB), sont les plus faibles des principaux pays et sont l'objet de contrôles parlementaires stricts et transparents. L'Inde ne mène aucune course aux armements. De vastes terres et des frontières littorales, diverses menaces contre la sécurité – tant classiques que non classiques – et des pressions inflationnistes pèsent sur notre budget militaire, soit environ 12,3 % du PIB ces dix dernières années.

En dépit d'enjeux considérables auxquels nous sommes confrontés, nos initiatives doivent être entreprises dans un esprit renouvelé et revigoré de multilatéralisme, afin de répondre collectivement à ces défis sur la base d'approches équitables et transparentes. La revitalisation de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération, principaux thèmes de la Commission, dépendra essentiellement de l'aptitude de la Commission à contribuer à cet objectif.

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Au moment où le monde connaît des changements et où la communauté internationale recherche des moyens plus efficaces d'améliorer la sécurité de l'humanité tout en contrôlant l'évolution future des armements, notre tâche est aussi complexe qu'importante. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation pendant les semaines où vous dirigerez nos travaux. Je tiens également à féliciter M. Abe, Secrétaire général adjoint, pour sa récente nomination à ce poste important et à lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins d'événements prometteurs qui, nous l'espérons, contribueront à la sécurité, à la paix et à la stabilité internationale. Par ailleurs, la communauté internationale a pris davantage conscience, par sa douloureuse expérience, des menaces grandissantes qui ruinent toute perspective d'un monde plus sûr. La menace qu'a représenté Saddam Hussein pour les populations de la région et la stabilité internationale a été jugulée. Par ailleurs, la prolifération continue des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et les agissements de certains États en violation de leurs engagements internationaux ne sont plus un thème de discussion pour des cercles politiques privés ou des services de renseignements, mais un problème largement reconnu par les gouvernements et les peuples. Cette situation, à laquelle s'ajoute la crainte d'un terrorisme qui utiliserait, par exemple, des systèmes de défense aérienne portatifs contre la population civile, et en particulier le risque que des terroristes n'emploient des armes nucléaires, chimiques et biologiques, constitue aujourd'hui une menace plus concrète pour les civils sans défense à travers le monde. Le fait que la communauté internationale prenne davantage conscience des menaces émanant d'États-voyous et d'organisations terroristes permet d'espérer que nous sommes sur le point d'opérer des changements conceptuels et que nous prendrons l'année prochaine des initiatives mieux ciblées et pratiques en vue de surmonter les menaces très réelles qui pèsent sur la sécurité et la stabilité. Malheureusement, cette situation se joue, pour l'essentiel, au Moyen-Orient.

La prolifération continue des armes nucléaires chimiques et biologiques et des missiles antimissile balistiques, à laquelle s'ajoute la réticence de certains États à honorer leurs engagements internationaux, nuit gravement à la crédibilité du désarmement et aux initiatives en matière de maîtrise des armements, ainsi qu'à leur aptitude à promouvoir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Le moment nous paraît venu de reconnaître que tous les États n'ont pas les mêmes intentions nobles lorsqu'ils s'engagent à l'égard de traités de maîtrise des armements. Il n'est pas toujours possible de compter vraiment sur leur coopération. Malheureusement, certains se joignent à ces arrangements avec l'unique objectif de se doter, sous des prétextes fallacieux, d'une technologie à des fins militaires. Dans nos efforts pour promouvoir les conventions et les accords multilatéraux en matière de

désarmement et de maîtrise des armements, nous ne devons pas perdre de vue qu'ils ne constituent pas en eux-mêmes un objectif, mais ne sont qu'un des moyens d'atteindre un objectif : l'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la confiance entre les nations. Nous devons également faire preuve de réalisme dans nos évaluations en reconnaissant la faible capacité des mécanismes de maîtrise des armements à répondre efficacement aux enjeux en matière de sécurité.

Ces enjeux découlent de contextes régionaux particuliers et appellent, par conséquent, des solutions régionales. Israël participe activement aux initiatives visant à promouvoir une paix et une sécurité mondiales par le biais de la maîtrise des armements, du désarmement et de la prévention de la prolifération. Rappelons que cette année Israël a exercé, pour la première fois, la présidence tournante de la Conférence du désarmement ainsi que la vice-présidence du groupe de travail chargé des préparatifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En outre, Israël participe activement à d'autres groupes, tels que le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres instances internationales chargées de promouvoir la sécurité et la stabilité. Israël souhaite continuer de s'associer aux initiatives internationales visant à freiner la prolifération.

La situation au Moyen-Orient est unique. Israël est confronté à des pays et à des organisations qui ont déclaré leur intention de le détruire – des ennemis qui cherchent constamment à terroriser les populations civiles israéliennes et à leur nuire, des voisins qui n'ont jamais renoncé à leurs ambitions de mettre au point, de façon clandestine ou ouvertement, les capacités nécessaires à la fabrication d'armes de destruction massive. Face à des tentatives visant à entraver, affaiblir et limiter l'aptitude d'Israël à se défendre, et en l'absence d'un processus d'instauration de la confiance, de la paix, de la réconciliation et de l'espoir, il en résulte inévitablement moins de sécurité et moins de stabilité. Dans ce contexte, les choix offerts par la transparence unilatérale, le désarmement unilatéral et les limitations d'armements unilatérales ne sauraient contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité, ils ne peuvent qu'aboutir à une escalade du conflit.

Pour qu'il y ait une chance d'instaurer une sécurité commune, la limitation des armements et le

désarmement au Moyen-Orient, tous les peuples de la région doivent accepter l'existence de l'État d'Israël, établir des relations stables de paix et de conciliation avec Israël et cesser de menacer, par leurs actes politiques et militaires, son existence. La prochaine étape consisterait à engager un processus conjoint en vue de restaurer la sécurité au niveau régional. De même, il importe d'agir avec courage et détermination face à la menace d'une prolifération entre les États de la région, à leur réticence à honorer leurs engagements en matière de maîtrise des armements et leur inclination à abriter et à soutenir des organisations terroristes.

Pour sa part, Israël n'a cessé d'attacher beaucoup d'importance au défi que constitue la prolifération et consacre à ce sujet une place importante dans ses priorités en matière de politique de sécurité. Nous partageons les vues des États qui ont placé cette question au premier plan dans l'ordre du jour consacré à la maîtrise des armements. Ainsi, Israël appuie entièrement les initiatives de fournisseurs potentiels visant à accroître la coopération et la coordination afin d'améliorer les contrôles sur les exportations de matières sensibles. Israël s'associe à ces initiatives et agit dans ce sens. La paix et la conciliation d'une part, la prévention du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, d'autre part, constituent les bases indispensables à des progrès dans les initiatives entreprises en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements au Moyen-Orient.

Israël entend continuer de coopérer davantage aux initiatives menées au niveau internationale en vue de freiner le trafic illicite des armes légères et de réduire le trafic des matériaux entrant dans la fabrication d'armes, tant classiques que non classiques, notamment lorsqu'il existe un risque que ces armes ne tombent entre les mains de terroristes et de leurs alliés. Les États ont une responsabilité nationale en ce qui concerne le renforcement du contrôle, à l'intérieur de leurs frontières, des substances dangereuses et des armes légères et la mise en œuvre d'un contrôle strict et ferme de leurs exportations .

Pendant des années, la Première Commission a été le théâtre d'un affrontement entre les différents intérêts de groupes et d'États. Cette situation est particulièrement vraie dans le cas d'Israël, les résolutions adoptées n'ayant été souvent que des condamnations stériles et éloignées de la réalité de notre région. Le moment est venu pour la Commission

de reconsidérer son approche à l'égard des questions touchant sa compétence, de façon que les menaces réelles posées à la sécurité de l'humanité soient effectivement traitées. Après tout, n'est-ce pas la raison d'être de la Première Commission? Aux yeux des générations futures, notre tâche est importante. Nous sommes aujourd'hui à un tournant, qui réclame un examen sérieux et approfondi de notre manière d'agir. Plutôt que de réitérer des déclarations, d'adopter des résolutions anachroniques, il nous faut utiliser plus efficacement le temps et les ressources à notre disposition, afin de traiter les problèmes graves qui touchent la paix et la sécurité mondiales. Ce n'est pas en commettant de nouvelles erreurs que l'on peut résoudre des problèmes de longue date.

Au cours des délibérations de la Première Commission, notre délégation entend clarifier la position d'Israël sur différents projets de résolution à l'ordre du jour, notamment, bien sûr, sur ceux qui concernent le Moyen-Orient. La Première Commission saura relever – nous en sommes convaincus – les lourds défis auxquels elle est confrontée. Nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche, qui est de garantir une plus grande sécurité pour tous.

M. Ben-Youssef (Tunisie): Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et de vous assurer du soutien et de la pleine coopération de la Tunisie dans la conduite de nos travaux. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Nobuyasu Abe pour sa nomination à la tête du Département des affaires de désarmement et rendre également hommage à son prédécesseur, M. Jayantha Dhanapala, pour les efforts qu'il a fournis dans le domaine du désarmement tout au long de son mandat.

Le nouveau contexte international qui s'est établi depuis deux ans a mis en exergue l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous sommes plus que jamais conscients de la nécessité de renforcer le rôle du droit international et le respect par les États des accords et traités de désarmement et de non-prolifération ainsi que leur mise en œuvre effective. De même, nous sommes persuadés que la communauté internationale se doit de prôner la modération et la tolérance, de consacrer le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions et de renforcer

la solidarité entre les différents peuples et nations, loin de tout affrontement ou confrontation. Car les déséquilibres excessifs auxquels nous assistons sur les plans économique et technologique sont de nature à alimenter l'extrémisme, le fanatisme et la haine. Nous devons veiller ici, aux Nations Unies, à ne pas susciter ou attiser ces états d'esprit. La Tunisie a toujours considéré que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles et de leur développement. Il est prioritaire pour nous tous de réorienter les ressources consacrées à des fins militaires vers des activités favorables au développement.

Au Sommet du Millénaire, la communauté internationale a arrêté des objectifs importants en vue de relancer le processus de désarmement qui a connu un net ralentissement. Dans ce cadre, il est important de rappeler la décision sans précédent prise par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000, puisqu'ils se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'Article VI du TNP.

Dans ce contexte, la Tunisie appuie tous les efforts, aux niveaux international et régional, pour promouvoir le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et appelle à l'adoption de mesures permettant de se débarrasser des armes nucléaires et de renforcer la sécurité internationale. Car vouloir ôter l'élément multilatéral du désarmement nucléaire revient à porter préjudice aux instruments juridiques contraignants et aux engagements politiques. Cependant, il faut reconnaître que des difficultés persistent et entravent le processus de désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur et le Protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques n'a pas pu être adopté. De même, la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations en matière de désarmement, continue d'éprouver des difficultés pour arrêter son programme de travail, et ce depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'échec des États Membres des Nations Unies à obtenir un consensus sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement illustre également l'état dans lequel se trouve la communauté internationale dans ce domaine.

Devant cette situation alarmante et en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires sont en droit de demander à bénéficier de garanties efficaces contre la menace ou l'emploi de ces armes contre la sécurité et l'intégrité des pays qui ont renoncé volontairement à l'arme nucléaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région concernée, ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive, représente un moyen important pour promouvoir la non-prolifération tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale. Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus tendues, et ce à cause du refus d'Israël, détenteur non déclaré de l'arme nucléaire, de se joindre au TNP et de placer, sans conditions, ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), malgré les nombreux appels de pays de la région, ainsi que ceux de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à la question. Les États parties au TNP ont lancé le même appel lors de la réunion préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2005. Ce comportement obstiné constitue un obstacle aux efforts de désarmement, d'une manière générale, et à l'instauration d'une paix durable dans cette région. Cela se traduit par une militarisation à outrance d'Israël, détenteur également d'armes de destruction massive. Devant cette menace, il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'aborder cette situation en se basant sur la politique des deux poids, deux mesures. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, notamment les puissances influentes, à prendre des mesures crédibles afin d'obliger Israël à respecter ses obligations internationales.

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et de ses effets bénéfiques pour la paix et la sécurité internationales et pour les populations civiles dans le monde, la Tunisie, qui a ratifié avec célérité cette convention, a achevé, le 4 septembre dernier, la destruction du stock de mines antipersonnel qui était en possession de l'armée nationale tunisienne, et ce avant la date du 10 janvier 2004, fixée par la Convention pour notre pays. Lors de cette opération, à laquelle ont assisté le Coordonnateur

résident des Nations Unies à Tunis, le Secrétaire général du Croissant-Rouge tunisien et des représentants de la presse nationale, un lot de 2 331 mines antipersonnel a été détruit, portant le nombre total des mines détruites en stock à 17 575. Ma délégation voudrait à cet égard féliciter la Thaïlande pour la réussite de la cinquième Réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue du 15 au 19 septembre 2003.

L'adoption en juillet 2001 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue également une importante avancée pour le désarmement multilatéral. La tenue de la Première Réunion biennale, en juillet de cette année à New York, sous l'excellente présidence du Japon, a été un succès qui s'inscrit dans cette perspective.

Partant de cette constante et de ses convictions, la Tunisie assume un rôle actif dans les différents espaces auxquels elle appartient, et en premier lieu celui de l'Union du Maghreb arabe, qui représente pour nous un acquis historique fondamental et un choix stratégique. En Afrique, la Tunisie a contribué depuis les années 60 et contribue encore à la restauration et à la consolidation de la paix et de la sécurité à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix. Notre pays œuvre également avec constance en faveur de la réussite de l'accord d'association avec l'Union européenne, en tant que fondement de la coopération et de la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée. Cette démarche contribue au renforcement du partenariat en Méditerranée contre les défis qui menacent la région, tels que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Il nous reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. Mais nous espérons progresser rapidement sur le chemin de la promotion de la paix et de la sécurité. L'issue la plus juste reste celle d'un désarmement général et complet. Ce sont les pays détenteurs d'armes meurtrières et destructrices qui doivent donner l'exemple. Mon pays continuera à assumer son rôle en faveur de la cause du désarmement.

M. Alhariri (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes persuadés que vos qualités et votre vaste expérience permettront

aux travaux de la Commission d'aboutir à une issue constructive et fructueuse. Nous tenons à adresser nos félicitations aux membres du Bureau pour la confiance qu'ils nous ont apportée et à remercier également M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa déclaration. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses responsabilités et lui renouvelons notre entière coopération, afin que la Commission puisse engranger les meilleurs résultats.

La paix et de la sécurité internationales semblent dans une situation inquiétante. En décrivant la situation internationale telle qu'elle est, les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères ont fait preuve de clarté et de franchise. Dans aucune déclaration il n'a été omis de rappeler qu'il importe de promouvoir le rôle des Nations Unies, de réaffirmer le rôle joué par le multilatéralisme dans les relations internationales et de dénoncer toute approche sélective et unilatérale dans le règlement des affaires internationales. Les États ont, dans leur majorité, souligné qu'il importe de renouveler notre attachement aux principes d'une action collective, conformément à la légalité internationale et à la lettre et à l'esprit des accords internationaux, et d'éviter de recourir à l'unilatéralisme, ainsi qu'à la menace ou à l'emploi de la force, car cette démarche est nuisible aux relations internationales et conduit au chaos et à l'instabilité.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, a fixé comme priorité à la communauté internationale d'œuvrer résolument au désarmement nucléaire. Cette priorité figure dans un ordre du jour spécial confié à la Conférence du désarmement pour une période de 25 ans. Mais l'absence de volonté politique de la part de certaines puissances a entravé les initiatives internationales et empêché la Conférence de s'acquitter de ses responsabilités. Le recours aux poids, deux mesures est devenu une pratique courante. Tandis que des arsenaux se constituent, que les stocks d'armes nucléaires s'accroissent et que de nouveaux types d'armes sont mis au point, des pressions sont exercées sur des États afin qu'ils renoncent à se doter des moyens de défendre leur sécurité et leur souveraineté, bien que ce droit soit reconnu par la Charte des Nations Unies, le droit international et des accords internationaux. À une époque où chacun aspire à l'élimination complète des armes nucléaires et à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ceux qui, en

dehors du régime du TNP, se sont dotés de telles armes sont délibérément passés sous silence, voire appuyés, tandis que l'on empêche des États parties au TNP d'utiliser cette technologie à des fins pacifiques et de développement.

Nous tenons à réaffirmer notre appui à la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre de la première session extraordinaire. Nous espérons que cette session permettra d'étudier d'une façon mieux adaptée à la situation internationale actuelle les aspects majeurs du désarmement, l'objectif étant de mettre rapidement fin, de façon globale, aux armes nucléaires et à d'autres armes de destruction massive et à réaliser un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace.

La situation particulièrement tragique que connaît le Moyen-Orient constitue une menace pour la stabilité et la sécurité de la région et du monde. Détenteur d'un arsenal considérable d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, Israël poursuit son occupation des territoires arabes, mène une guerre contre des États arabes en recourant à une politique d'expansionnisme agressive et refuse toujours d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations au régime général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En refusant d'adhérer au TNP, Israël fait obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Convaincu de la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires, mon pays a présenté au Conseil de sécurité, en juin 2003, une initiative qui vise à éliminer de la région tous les types d'armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires. Mais ce sont précisément les pays responsables d'avoir fait obstacle à notre initiative qui accusent d'autres pays d'acquérir de telles armes. Une fois encore, la Syrie lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle appuie cette initiative et lui donne l'élan nécessaire à sa mise en œuvre.

Israël refuse de se conformer à la légalité internationale en permettant l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de la Conférence de Madrid et de l'Initiative arabe, adoptée au sommet de Beyrouth en 2002. Il poursuit sa politique agressive d'expansionnisme en

s'appuyant sur un vaste arsenal composé de tous types d'armes classiques et non classiques et d'armes de destruction massive, au premier rang desquelles des armes nucléaires. Israël cherche à aggraver la situation dans la région et à exporter les crises internes, causées par l'occupation et la non-reconnaissance du droit du peuple palestinien à créer un État indépendant sur son propre sol. Il poursuit une politique de répression à l'encontre des Palestiniens, qui se traduit par le meurtre de femmes et d'enfants, la démolition de maisons et des assassinats. L'agression perpétrée par Israël contre mon pays, le 5 octobre, est une preuve supplémentaire de la politique terroriste et agressive menée par Israël, dont l'objectif est une escalade et une fragilisation de la situation, et ce jusqu'à ce qu'il ne puisse plus rien contrôler. Il refuse d'admettre que son occupation continue des territoires arabes et sa politique répressive sont les seules causes de la crise qu'il cherche à exporter vers la région. Face à cette attitude, la Syrie s'est tournée vers les Nations Unies et la légalité internationale, les Nations Unies étant l'instance pertinente pour traiter de cette question, afin qu'elles condamnent Israël et le dissuadent de poursuivre sa politique agressive dans la région.

Nous réaffirmons qu'une volonté politique sincère est l'unique moyen de parvenir à un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace. Une volonté politique sincère, le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies permettront à l'humanité de concrétiser ce à quoi elle aspire : la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Banai (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement, au nom du Koweït, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Grâce à votre expérience et à votre clairvoyance, les travaux de la Commission seront – nous en sommes convaincus – couronnés de succès. Nous tenons également à saisir l'occasion qui nous est offerte pour dire la détermination de notre délégation de coopérer avec vous à la réussite de nos travaux. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau pour leur élection.

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance à M. Dhanapala pour ce qu'il a accompli ces cinq dernières années et souhaiter la bienvenue à M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous le remercions pour la

déclaration qu'il a faite en ouverture de la session. En effet, dans son importante déclaration, il a mis en exergue les questions qui, pour mon pays, revêtent la plus haute priorité. M. Abe a évoqué les attaques terroristes commises contre le Japon, les États-Unis et la communauté internationale et insisté sur le fait que des organisations terroristes disposent des capacités nécessaires pour fabriquer des armes de destruction massive et en faire usage. Il a par ailleurs indiqué que le terrorisme ne connaît ni religion, ni nationalité, ni frontière. C'est pourquoi nous ne pouvons rester inertes en attendant que soit éliminé ce fléau. Comme les membres le savent, le Koweït a été victime du terrorisme et menacé par l'emploi d'armes de destruction massive. La communauté internationale a manifesté sa solidarité et sa volonté de mettre fin à ce fléau. Toutefois, il est regrettable que l'on n'ait pas fait preuve ici de cette même volonté et de cette même disposition d'esprit s'agissant de l'élimination d'un autre fléau qui menace la paix et la sécurité internationales. Je veux parler des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Telle est la réalité en dépit des dangers évidents que constituent les armes nucléaires et des mesures prises au niveau international pour éliminer ces dangers. Ces mesures figurent dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, ainsi que dans les conventions internationales adoptées et ratifiées par le Koweït. Nous avons ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Protocole du TNP, ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par conséquent, convaincu de l'importance que revêt la sécurité nucléaire, le Koweït a ratifié cette année deux accords portant sur l'alerte instantanée en cas d'accident nucléaire et le Protocole additionnel sur des garanties intégrales. Nous avons encouragé d'autres pays à suivre cette voie, et les pays qui ont adhéré aux accords relatifs à des garanties intégrales mais qui n'ont pas encore adhéré à son Protocole sont priés de le faire au plus vite. Israël est le seul État au Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au TNP et qui possède des armes nucléaires en violation de toutes les résolutions

internationales et de tous les appels réitérés qui lui ont été lancés afin qu'il adhère au Traité, mette fin immédiatement à ses arsenaux nucléaires et soumettent ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. Israël est à la cause d'un déséquilibre de la force et des troubles dans la région.

Le régime iraquien et la menace qu'il constituait n'existent plus. Ce régime était en lui-même une arme de destruction massive, une arme qui a entraîné la mort de millions d'innocents. La résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité avait pour objectif de libérer le Moyen-Orient des armes de destruction massive. Israël demeure le principal et ultime obstacle qui nous empêche de profiter d'une région totalement exempte d'armes de destruction massive. Le Koweït lance donc un appel à tous les États Membres afin qu'ils cessent de fournir les moyens scientifiques et techniques nécessaires à la mise au point par Israël de son programme nucléaire. Il demande également à tous les autres États qui souhaiteraient mettre au point des programmes de fabrication d'armes de destruction massive de s'en abstenir.

Nous saluons la proposition de M. Kofi Annan, Secrétaire général, de convoquer une conférence internationale en vue d'explorer les moyens d'éliminer les dangers nucléaires, comme cela est reflété dans la Déclaration publiée à l'issue du Sommet du Millénaire. Nous voudrions rappeler également l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, de juillet 1997, sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires pour régler des conflits. Nous appuyons les arrangements internationaux visant à offrir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre eux. Nous renouvelons notre appui à la conclusion d'une convention non discriminatoire et multilatérale, internationalement vérifiée, en vue d'interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et d'autres armes nucléaires explosives.

Le Koweït ne trouve aucune justification au fait que certains pays continuent de détenir des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Rien ne justifie également que soit retardée la mise en œuvre des treize mesures visant à éliminer les armes nucléaires, convenues lors de la Conférence d'examen en 2000 du TNP. Ces armes meurtrières sont aujourd'hui obsolètes. Le moment est venu de prendre des décisions politiques destinées à donner effet aux

mesures acceptées au niveau international en vue de débarrasser le monde des armes de destruction massive. La non-prolifération nucléaire et l'élimination des armes nucléaires sont les deux principaux piliers, mutuellement dépendants. Aucun traité ne peut être mis en œuvre s'il ne prend pas en compte ces deux aspects. Le spectre de la guerre continue certes de planer, mais le Koweït estime que le seul moyen d'assurer le non-recours aux armes de destruction massive et aux armes nucléaires consiste à les éliminer définitivement et à veiller à ce qu'elle ne soient ni fabriquées, ni utilisées de nouveau.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de garanties intégrales entre l'AIEA et la Corée du Nord, ma délégation est préoccupée par le fait qu'il n'ait pas été appliqué. Ma délégation espère que la République populaire démocratique de Corée adoptera toutes les mesures nécessaires pour agir en conformité avec le TNP et l'accord de garanties intégrales de l'AIEA, de façon qu'aucune menace ne pèse sur la sécurité de la péninsule coréenne et sur le monde dans son ensemble. Nous saluons les efforts déployés, lors des récents pourparlers de Pékin, pour remédier à ce problème.

Conformément au principe de transparence en matière de désarmement, ma délégation estime qu'il est du devoir de tous les pays de participer au Registre des armes classiques des Nations Unies. Toutes les systèmes d'armes au Koweït sont classiques et ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et à toutes les lois et normes internationales. De plus, ma délégation continuera de s'employer par tous les moyens à renforcer la paix et la sécurité dans notre région, notamment en Iraq. Depuis la fin des opérations militaires en Iraq, le Koweït a pris toutes les mesures nécessaires pour aider l'Iraq, en lui octroyant une aide financière estimée à des centaines de millions de dollars dans les domaines liées à l'humanitaire, l'économie et la sécurité. Le Koweït participera également à la Conférence des pays donateurs, prévue à Madrid du 23 au 24 octobre, en vue de venir en aide au peuple iraquien. Le devoir nous l'impose. Nous essayons simplement de panser les plaies, de tourner une page et d'aider nos frères iraqiens à recouvrer leur souveraineté et à jouir de la sécurité et de la stabilité auxquelles ils aspirent.

Les nombreuses crises que connaît le monde suscitent en nous inquiétude et pessimisme quant à l'avenir. L'intérêt de nos peuples doit être notre

principale priorité. Nous devons veiller à ce que les générations futures bénéficient de meilleures conditions de vie. Nous devons être capables d'instaurer la paix et la sécurité et de permettre à tous les peuples du monde de jouir d'un avenir meilleur.

M. Al-Aifan (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous adresse, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous exprime notre totale confiance dans la façon dont vous dirigez avec clairvoyance les travaux de cette importante commission, afin de réaliser les résultats positifs souhaités. Nous vous souhaitons tout le succès, ainsi qu'à tous les membres du Bureau. Je tiens également à réaffirmer la pleine détermination de ma délégation de coopérer avec vous, afin d'atteindre les résultats auxquels nous aspirons tous.

De même, j'ai le plaisir de féliciter M. Nobuyasu Abe pour son élection aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous sommes tout à fait convaincus que sa riche expérience et son savoir contribueront à enrichir les efforts déployés dans ce domaine.

La présente session de la Commission se tient au moment où nous regardons avec une extrême inquiétude les maigres succès réalisés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Il y a plusieurs raisons à cela, la plus importante est l'absence de mécanismes et de contrôles nécessaires, équilibrés et objectifs. Et pourtant, les succès limités accomplis jusqu'ici ne doivent pas être une source de déception. Ils doivent au contraire nous inciter à travailler avec davantage de sérieux et à coopérer de façon constructive, afin de surmonter les obstacles et palier les lacunes. Je voudrais réaffirmer ici la volonté de mon gouvernement de poursuivre sur cette voie en adoptant une position ferme et en coopérant de façon positive aux initiatives régionales et internationales qui visent le bien de l'humanité tout entière. Je tiens ici à rappeler la ferme position du Royaume d'Arabie saoudite, qui ne cesse d'appeler à un engagement à l'égard de toutes les dispositions et de tous les articles de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, afin d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de renforcer les principes du désarmement pour tous les types d'armes de destruction massive. Ma délégation tient à souligner qu'elle appuie fermement les initiatives des Nations Unies et d'autres initiatives d'ordre international et

régional visant le désarmement et l'instauration de la sécurité. Nous pensons que de telles initiatives symbolisent la conscience du monde, sans laquelle l'humanité tout entière ne pourrait vivre dans la paix et la sécurité.

Le Royaume d'Arabie saoudite a appuyé tous les efforts internationaux déployés pour éliminer définitivement tous les types d'armes de destruction massive dans toutes les régions du monde. Il a été un des premiers États à signer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction.

Il est Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et s'abstient de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires ou des dispositifs explosifs nucléaires, ou de permettre à un tiers de déployer de telles armes sur son territoire. Il a pris une part active aux efforts intensifs déployés par la Ligue arabe, par l'entremise du Comité technique spécial chargé d'élaborer un projet de convention portant création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Mon gouvernement a pris toutes une série de mesures utiles pour lutter contre le phénomène que constitue le commerce illicite des armes légères. Il a ainsi promulgué une législation régissant la mise sur pied d'organismes gouvernementaux chargés de veiller à la sécurité dans les domaines suivants : fabrication ou acquisition d'armes légères; importation, exportation, réexportation ou trafic illicite de ces armes; stockage, marquage et élimination de ces armes. Le rapport présenté par le Royaume d'Arabie saoudite au Département des affaires de désarmement sur les mesures prises par notre gouvernement pour mettre en œuvre le Programme d'action adopté par la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un document dans lequel figurent, de façon détaillée, tous les règlements et directives susmentionnés. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que des décisions ont été prises par consensus, lors de la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme susmentionné, qui s'est tenue à New York du 7 au 11 juillet 2003, et exprimer l'espoir qu'il s'agira là d'une première étape vers la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme.

La crise que traverse la Conférence du désarmement nous préoccupe beaucoup. Ma délégation a participé aux réunions de la Conférence du désarmement, qui ont eu lieu entre le 31 mars et le 17 avril 2003. Nous espérons beaucoup que les deux rapports présentés par les présidents des deux Groupes de travail recueilleraient un consensus, traduisant ainsi une volonté ferme et collective de réaliser le désarmement.

Mon gouvernement est très attentif aux initiatives visant l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient, notamment dans la région du Golfe arabe. Il appuie les initiatives menées par la Ligue arabe, conformément à la résolution adoptée lors de la 101^{ème} session du Conseil de la Ligue arabe. Dans cette résolution, le Conseil demande que cette région sensible du monde devienne une zone exempte de tous types d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques ou biologiques. Intervenant au cours du débat général à l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite s'est déclaré très étonné qu'au moment où l'Agence internationale de l'énergie atomique intensifie ses activités de surveillance et de contrôle à l'égard des États membres du TNP, elle passe sous silence le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP. Les programmes nucléaires d'Israël échappent toujours aux garanties et aux contrôles intégraux de l'AIEA, ce qui constitue un danger pour la paix et la sécurité dans la région. Nous croyons en l'importance du TNP s'agissant du renforcement des moyens d'inspection, de surveillance et de contrôle des garanties sur ces installations, ainsi que de la réalisation de son universalité. Il nous paraît très important de définir des critères susceptibles d'apporter les progrès auxquels nous aspirons tous dans le domaine du désarmement, en particulier des armes de destruction massive. Aussi, nous demandons à tous les États qui n'ont pas encore adhéré au TNP de prendre les mesures voulues pour y adhérer et de soumettre leurs installations nucléaires aux garanties et au contrôle.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du monde eût été impossible sans la coopération des États et si nous n'avions pris conscience du caractère inéluctable de la coexistence pacifique, qui est une étape positive vers l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous nous réjouissons sincèrement de la mise en place réussie de telles zones. En revanche, nous sommes

préoccupés par la situation au Moyen-Orient, où il n'a malheureusement pas été possible d'établir une zone exempte d'armes nucléaires en raison du refus d'Israël d'entendre la voix de la raison et de la sagesse et de son mépris persistant à l'égard des appels lancés par les Nations Unies, l'AIEA, les conférences du Mouvement des non-alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, afin qu'il s'abstienne de mettre au point, de fabriquer ou de mettre à l'essai des armes nucléaires. En outre, Israël n'a pas adhéré au TNP, a refusé de soumettre ses installations nucléaires au régime international de garanties intégrales de l'AIEA et s'est montré peu enthousiaste à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ainsi, Israël reste le seul État de la région à posséder des armes nucléaires et à mettre sur pied des programmes de mise au point d'armes chimiques, et ce en dehors de tout contrôle international. Malgré toutes les justifications avancées par Israël, son attitude est en contradiction flagrante avec son souhait prétendument sincère de paix. Une paix véritable doit reposer sur la confiance et la bonne volonté des pays de la région et non pas sur la possession d'armes nucléaires, la menace ou l'emploi de ces armes, ni sur l'imposition d'une politique hégémoniste, source d'un climat de craintes et de peurs pour les populations de la région. Cela constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales. Preuve en est la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le Moyen-Orient, qui subit une escalade de la politique répressive et brutale d'Israël dans les territoires occupés. Israël a créé un climat de crise et de tension dans cette région et entravé les initiatives internationales et arabes visant l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Aussi le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite demande-t-il à Israël – seul État de la région à ne pas avoir encore adhéré au TNP – de prendre au plus vite les mesures concrètes qui s'imposent afin d'adhérer à ce traité, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous lui demandons également de soumettre toutes ses activités nucléaires aux garanties intégrales de l'AIEA, de façon que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Nous demandons à tous les États du monde de s'employer par tous les moyens à modifier l'attitude négative adoptée par le Gouvernement israélien en s'abstenant de lui fournir tout type d'aide financière, scientifique ou technique,

qui pourrait contribuer à la mise au point ou à la poursuite de son programme nucléaire.

Ma délégation apprécie le fait que le fait que vous nous ayez invités, Monsieur le Président, ainsi que d'autres États Membres, à participer à la réforme des travaux de la Commission. Nous sommes convaincus qu'une réforme de principe est une démarche positive sur laquelle chacun s'accorde. Nous réaffirmons la détermination de notre pays d'appuyer tout effort sincère visant à réformer les travaux de la Commission, à condition que cette démarche soit efficace, crédible, juste et à l'abri des deux poids, deux mesures, et qu'elle permette de satisfaire les aspirations de chacun d'entre nous, à savoir libérer le monde des maux que constituent tous les types d'armes classiques ou nucléaires, chimiques ou biologiques et contribuer ainsi à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, les défis immenses auxquels est confronté le monde font peser une lourde responsabilité sur l'Organisation s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationale. En Première Commission, une grande partie de cette responsabilité repose sur nous lorsque nous débattons de questions comme le désarmement, dont le sort du monde dépend dans une large mesure. Nous espérons vivement que nos méthodes de travail seront à la fois objectives et sérieuses, que nous aurons une vision à long terme et que nous saurons répondre, de manière simultanée, aux dangers et défis qui nous assaillent. Ainsi, nous souhaitons être en mesure de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, au bien-être et à la prospérité de l'humanité tout entière.

M. Martirosyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Prenant la parole pour la première fois devant la Commission, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'associe les membres du Bureau à ses félicitations. Sachez que vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation au cours des travaux de la présente session.

Les événements du 11 septembre 2001 et la situation qui s'est ensuivie, ont mis en relief une inquiétude croissante face aux faibles progrès réalisés ces dernières années en ce qui concerne la réponse aux nouveaux enjeux posés à la sécurité internationale. Ces événements doivent nous rappeler constamment la nécessité de redoubler d'efforts pour faire progresser

l'ordre du jour en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, dans le strict respect des instruments internationaux existants et en renforçant le multilatéralisme. La non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en place de contrôles efficaces des exportations sont des questions de la plus haute importance.

L'emplacement géographique de l'Arménie et sa situation géopolitique la placent dans une position où elle est inmanquablement confrontée à la question de sa protection face au trafic d'armes, de leurs vecteurs et de diverses matières sensibles. La sûreté nucléaire continue d'être une question hautement prioritaire pour mon pays. L'Arménie partage entièrement les objectifs de la communauté internationale en matière de non-prolifération et de promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dès le départ, l'Arménie a rejeté l'option consistant à mettre au point l'énergie nucléaire à des fins autres que pacifiques. Ayant été le premier pays du Commonwealth des États indépendants à signer l'Accord de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son Protocole additionnel, et à appliquer cet Accord, l'Arménie poursuit avec succès sa coopération avec l'AIEA dans ce domaine. Peu après son adhésion officielle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, mon pays a pris la décision de soumettre l'ensemble de ses activités nucléaires aux garanties de l'AIEA, ce qui se déroule avec succès.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour mentionner quelques faits positifs et prometteurs. Nous saluons l'adoption du Code international de conduite contre la prolifération des missiles antimissile balistiques, qui figure parmi les initiatives les plus importantes entreprises par la communauté internationale pour une meilleure approche des questions de désarmement en suspens. Il convient de noter l'adhésion de Cuba et du Timor-Leste au TNP, ce qui constitue une contribution positive au processus de désarmement nucléaire et un nouveau pas vers l'universalisation du Traité. Nous nous réjouissons également de l'entrée en vigueur du Traité de réduction des armements stratégiques offensifs, signé par les États-Unis et la Fédération de Russie, que l'on appelle également « Traité de Moscou ». S'agissant de la coopération entre les États-Unis et la Fédération de Russie dans le domaine de la sécurité, j'aimerais développer un autre thème important.

La question de la non-prolifération des armes de destruction massive figure à l'ordre du jour commun des États-Unis et de la Fédération de Russie, et il ne semble pas y avoir de désaccords profonds à cet égard. Cette question pourrait l'emporter sur de nombreux autres. En se penchant résolument sur cette question, il serait possible d'approfondir et d'élargir la coopération entre les deux pays sur une vaste gamme de questions d'ordre politique et économique. L'établissement d'un partenariat à long terme entre les États-Unis et la Russie semble être envisagé par les deux pays et les chances d'aboutir sont réelles. Le succès de cette coopération aurait une incidence positive non seulement sur les deux pays, mais aussi sur l'ensemble du système de sécurité mondiale et régionale.

Nous pensons que la mise en place de régimes internationaux en matière de contrôle des exportations joue un rôle important dans l'évolution future du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Mon pays ne ménage aucun effort pour renforcer son système de contrôle national des exportations, afin de garantir l'utilisation légitime et le commerce de biens et de techniques à double usage tout en offrant à l'exportateur et à la communauté internationale les garanties nécessaires. Ma délégation est heureuse de mentionner que la Loi régissant le contrôle des exportations de biens et de techniques à double usage et de leur passage par le territoire de la République d'Arménie a été examinée en première lecture par le Parlement arménien, en septembre dernier. Cette législation revêt beaucoup d'importance pour l'Arménie, car elle crée une base législative adéquate pour un renforcement futur du système de contrôle des exportations mis en place dans le pays, un des éléments clefs du régime de non-prolifération. En intégrant le critère de non-prolifération nucléaire dans la législation nationale, l'Arménie vise à mettre sur pied un système efficace de contrôle des exportations, grâce à un classement optimisé des exportations, à l'attribution de licences et à l'établissement de rapports, sans faire peser d'inutiles restrictions sur le commerce international.

Conformément à la législation arménienne sur les armes, l'Arménie coopère avec succès avec la communauté internationale à la prévention du trafic illicite des armes légères. Le Gouvernement a mis en place avec efficacité un contrôle strict sur les armes légères se trouvant sur son territoire. Mon pays fournit régulièrement des informations actualisées au Registre

des armes classiques des Nations Unies. Toutefois, les nouvelles menaces et les défis à la sécurité internationale font clairement apparaître que les armes légères ne peuvent pas être considérées seulement comme des questions de désarmement et de maîtrise des armements. Les initiatives internationales efficaces mises œuvre contre le trafic illicite des armes légères ne sont qu'une tentative pour traiter la question en adoptant une approche globale à l'égard de la sécurité aux niveaux national, régional et international d'une part, et de la prévention des conflits, de la reconstruction après les conflits et de l'instauration de la paix, d'autre part.

L'Arménie se félicite vivement des efforts déployés par de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales pour organiser une campagne mondiale destinée à sensibiliser l'opinion aux menaces que font peser les mines antipersonnel. L'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est une étape importante vers l'élimination complète de ces armes classiques extrêmement dangereuses. En dépit de considérations de sécurité et de la valeur défensive des mines antipersonnel, nous pensons néanmoins que les coûts humains et sociaux des mines dépassent largement leur efficacité militaire. Ainsi, l'Arménie a pris des mesures concrètes à cet égard en créant, avec le soutien actif du Gouvernement américain, un centre de déminage qui forme un personnel militaire aux techniques de déminage. L'argument principal qui sous-tend la création de ce centre est la reconnaissance du fait que les mines antipersonnel, mises en place à des fins principalement défensives, infligent des blessures et sèment la mort parmi des civils non combattants, et ce de manière aveugle. Par ailleurs, la pleine participation de l'Arménie à la Convention d'Ottawa dépend d'un niveau d'engagement politique semblable de la part de tous les États voisins.

L'Arménie se félicite des résultats obtenus par la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques. Nous y voyons le reflet du rôle grandissant joué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la lutte contre la menace que constitue la terreur chimique et sa prévention, ainsi qu'une prise en compte de l'évolution récente de la science dans le domaine de l'industrie chimique.

Si l'on veut atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de désarmement et de non-prolifération, des efforts résolus doivent être déployés aux niveaux bilatéral, régional et international. L'Arménie se tient prête à coopérer davantage en matière de désarmement et de non-prolifération et à mieux contribuer aux initiatives internationales et régionales en matière de paix et de sécurité.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée à la tête des travaux de la Première Commission, à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous, Président Sareva, du fait de votre vaste expérience dans le domaine du désarmement, présiderait avec sagesse et équilibre nos délibérations.

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance à l'ancien Secrétaire adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour le travail important qu'il a accompli au Département des affaires de désarmement, et souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouveau Secrétaire général adjoint, M. Nobuyasu Abe, qui poursuivra – nous en sommes convaincus –, avec un dévouement et un professionnalisme analogues, le bon travail réalisé par son prédécesseur. Pour ce faire, il s'appuie sur l'excellente équipe du Département des affaires de désarmement, qui, par son soutien aux travaux de la Commission, participe à la cause du désarmement et de la sécurité internationale.

La Colombie s'associe à la déclaration faite, au nom des pays membres du Groupe de Rio, par le Représentant permanent du Pérou. Cependant, ma délégation souhaite, par son intervention, clarifier et élargir sa position nationale sur les différents thèmes à l'ordre du jour de la Commission, qui revêtent un intérêt particulier pour la Colombie. Comme les années précédentes, la Colombie voudrait débiter son intervention en attirant l'attention de la Commission sur le rôle important qu'elle doit jouer dans la lutte contre le terrorisme, qui constitue aujourd'hui la principale menace grave à la paix et à la sécurité internationale.

Empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes doit être une priorité dans notre ordre du jour. C'est pourquoi la Colombie parraine, depuis l'année dernière, un projet

de résolution sur ce sujet, présenté par l'Inde. C'est la raison pour laquelle aussi nous appelons à l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. De même, nous mettons l'accent sur la nécessité d'une interdiction explicite de l'utilisation de ces armes de destruction massive et sur la limitation de la mise au point de nouvelles techniques entrant dans la fabrication de ces armes. Il ne fait aucun doute que leur élimination complète constitue la meilleure garantie. Les pays qui possèdent des armes chimiques doivent procéder à leur destruction, conformément à la Convention, et fournir des preuves détaillées à cet égard. Nous devons également faire en sorte que de nouvelles armes soient prises en compte dans la mise en œuvre de la Convention sur l'utilisation de certaines armes classiques, en vue de l'adoption de nouveaux protocoles dans ce domaine. En ce qui concerne la Convention sur les armes bactériologiques, il est essentiel que nous progressions vers un accord sur un protocole de vérification.

Si les progrès demeurent insatisfaisants dans le domaine de destruction massive, les avancées réalisées en ce qui concerne les principales armes de destruction massive – les armes nucléaires – ne sont guère plus satisfaisantes. La totalité des membres de la communauté internationale n'a pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et le Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2005 n'a pas suffisamment progressé. La Colombie rappelle qu'il est urgent d'appliquer pleinement les treize mesures de désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Si nous nous félicitons de réalisations telles que le Traité de Moscou, nous pensons que nous sommes loin de la concrétisation des engagements sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires, ce qui rend plus difficile le maintien du régime de non-prolifération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente un instrument juridique important pour le régime mondial de non-prolifération. La

Colombie a signé ce Traité en 1996 et a toujours agi en conformité avec son esprit. Dans toutes les réunions internationales sur le désarmement, nous avons renouvelé notre plein attachement au Traité en tant qu'instrument utile pour réaliser un désarmement général et complet. Lors des conférences en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, nous avons souligné la nécessité d'identifier et d'appliquer des mesures spécifiques pour faciliter le cas de la Colombie, par exemple, où il existe une volonté politique de ratifier, mais aussi des contraintes constitutionnelles et juridiques inévitables à cet égard.

Sur la question du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que d'autres armes de destruction massive, la Colombie rappelle qu'elle est convaincue que leur élimination complète est la meilleure garantie pour la paix et la sécurité internationales. Nous rejetons les doctrines de dissuasion et d'alliances stratégiques, ainsi que la doctrine préconisant de nouvelles utilisations des armes nucléaires, car tout cela repose sur la menace ou l'emploi de la force. Nous continuons de penser qu'un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, n'est pas une utopie mais une nécessité qui devient de plus en plus impérieuse pour la paix et la sécurité internationale, étant donné les nouveaux défis auxquels nous devons faire face.

Aussi sommes-nous particulièrement préoccupés par le fait que depuis sept ans, la Conférence du désarmement, principale instance de négociations, ne soit pas parvenue à un accord sur un programme de travail portant sur des questions qui – nous le savons tous – sont essentielles et prioritaires pour la sécurité internationale. Nous sommes tout aussi préoccupés par le fait qu'après trois ans de délibérations, la Commission du désarmement des Nations Unies n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les deux questions à son ordre du jour. De même, nous insistons sur l'urgence de parvenir à un accord sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La Colombie rappelle la nécessité de maintenir et de consolider un cadre multilatéral dans les relations internationales, notamment en ce qui concerne les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Tout en partageant les critiques qui ont été faites, en certaines occasions, sur le

multilatéralisme en raison de son manque d'efficacité face aux menaces, à la paix et à la sécurité internationales, nous réaffirmons la nécessité pour tous les États de s'engager à nouveau avec fermeté à l'égard de l'option multilatérale. Nous invitons la République populaire démocratique de Corée à réitérer son engagement à l'égard du TNP et à permettre aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique de se rendre dans le pays. La mise au point d'armes nucléaires n'apporte pas la paix, elle ne renforce pas non plus la sécurité. De nos jours, la paix et la sécurité ne reposent pas sur la capacité militaire mais, pour l'essentiel, sur des facteurs politiques, économiques et sociaux, et notamment sur de bonnes relations avec les pays voisins et la communauté internationale tout entière. La Colombie reconnaît le droit de tous les États de mettre au point des programmes nucléaires à des fins pacifiques. C'est pourquoi, à l'instar des États membres de l'AIEA, nous sommes favorables à la poursuite de la coopération avec la République islamique d'Iran, pour qu'elle puisse dissiper les doutes concernant son programme nucléaire. La Colombie invite le gouvernement iranien à poursuivre sa collaboration avec les inspecteurs, afin de redonner confiance à la région et au monde.

Deux questions fondamentales pour la Colombie figurent à l'ordre du jour de la Première Commission. Il s'agit de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Dans ces deux domaines, nous notons d'importants progrès. Nous nous félicitons des résultats obtenus par la cinquième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Bangkok, et insistons sur l'urgence de réaliser enfin l'universalité de la Convention et d'y faire participer ceux qui, aujourd'hui, sont les plus grands producteurs de ce type de mines. Nous condamnons la fabrication et l'utilisation aveugle de mines par des acteurs non étatiques et prions instamment la communauté internationale d'y remédier. En ce qui concerne le commerce illicite des armes légères, nous notons avec satisfaction la première Réunion biennale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de 2001, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la possibilité d'élaborer un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites. Nous saluons l'initiative franco-suisse sur cette question et rendons hommage aux experts

gouvernementaux pour le travail accompli sur ce sujet, sous la présidence éclairée de l'Ambassadeur Sood de l'Inde. Partant de la conviction que, dans le monde d'aujourd'hui, les armes légères sont de véritables armes de destruction massive, nous continuerons à appuyer toutes les initiatives dans ce sens. L'Afrique du Sud présente cette année un projet de résolution, intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects » (A/C.1/58/L.1), que le Japon et mon pays présentent depuis 2001 à la Commission. Comme les années précédentes, nous comptons sur le parrainage de plus de 100 délégations, ainsi que sur un consensus à l'égard d'une initiative qui, cette année, renferme de nombreux éléments importants.

Pour terminer, j'aimerais exprimer l'engagement de la Colombie à l'égard de l'ordre du jour de la Première Commission consacré au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale et réitérer sa conviction que seule une approche multilatérale et responsable à l'égard de ces questions nous permettra de préserver la paix et la sécurité internationales et de contribuer aux efforts mondiaux contre le terrorisme.

C'est dans cet esprit que ma délégation est prête à participer aux consultations officieuses que vous nous proposez, Monsieur Le Président, d'entamer demain. Nous remercions les groupes et les délégations qui ont présenté des initiatives en vue de rationaliser les travaux de la Première Commission et d'accroître sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous étudierons ces initiatives dans le cadre général de la revitalisation de l'Assemblée générale et de la réforme des Nations Unies, l'objectif étant de renforcer un multilatéralisme efficace, dans lequel l'Organisation joue un rôle central.

M. Amurani-Phiri (Malawi) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission, et pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé jusqu'ici les délibérations de la Commission. Je vous assure de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation alors que nous cherchons à parvenir à un large consensus sur les questions dont est saisie la Commission. Je félicite également l'ensemble du Bureau de la Première Commission pour son élection. Je tiens également à remercier sincèrement M. Kiwanuka, ancien Représentant permanent de l'Ouganda aux Nations Unies, pour son excellent

travail en tant que Président de la Commission à la dernière session. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Nobuyasu Abe, à le féliciter pour sa nomination aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à le remercier pour sa déclaration liminaire, qui renferme des éléments très utiles pour notre travail.

Alors que se poursuivent les délibérations de la Première Commission à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, nous nous rappelons avec tristesse le bombardement tragique du Siège des Nations Unies en Iraq, le 19 août 2003. Tout en partageant l'horreur de cette tragédie, nous sommes pleinement conscients du fait que la sécurité et la stabilité sont menacées aujourd'hui par un accès facile aux armes de destruction massive et par la menace croissante que fait peser le terrorisme international.

Pour la délégation du Malawi, l'objectif ultime d'un désarmement général et complet ne peut être atteint que par le biais de négociations universelles, multilatérales et non discriminatoires. Nous relevons avec beaucoup de regret que, cette année encore, la Conférence du désarmement n'a entrepris aucun travail de fond. C'est pourquoi nous croyons que si les superpuissances ne font pas suffisamment preuve de souplesse et d'un attachement réel à l'égard du désarmement nucléaire, nous continuerons d'être confrontés à ce grave défi et, parfois, à des désaccords ouverts qui ne peuvent contribuer à la paix et à la sécurité internationales ni à leur promotion.

En revanche, en ce qui concerne le désarmement chimique, il semble que nous ayons des positions communes. Pour sa part, le Malawi, à la suite de différentes conférences régionales organisées par l'Autorité nationale africaine de la Convention sur les armes chimiques, a mis en place, le 17 juillet 2003, une autorité nationale composée de personnalités issues de différents ministères, départements et institutions pertinentes. L'Autorité nationale du Malawi a élaboré un plan d'action qui devra être mis en œuvre dans les douze prochains mois. Les activités prévues dans le cadre de ce plan d'action seront les suivantes : préparatifs en vue de la promulgation d'une législation et adoption et mise en œuvre de mesures administratives et de respect de l'application de la Convention sur les armes chimiques; diffusion d'informations sur les interdictions convenues au titre de la Convention, en particulier aux fonctionnaires et aux administrations, aux organes d'information et aux

instituts de recherche scientifique et technique; organisation de voyages d'étude chez les États parties qui ont déjà mis en œuvre ces mesures au sein de la région africaine.

Nous avons particulièrement veillé à ce que ces activités et d'autres soient menées dans les douze prochains mois. Toutefois, nous rencontrons de graves difficultés, notamment sur le plan financier. Nous devons apprendre au personnel de l'Autorité nationale et à nos juristes les moyens les plus efficaces de promulguer des lois et de mettre en œuvre les mesures législatives prévues au titre de la Convention. À ce propos, nous lançons un appel à l'Organisation pour l'interdiction sur les armes chimiques, à nos partenaires en matière de coopération bilatérale et multilatérale et aux autres pays développés, afin qu'ils nous viennent en aide à cette fin.

Le Malawi se félicite de l'issue fructueuse de la cinquième Réunion des États parties à la Convention de Bangkok sur les mines terrestres et remercie la Thaïlande d'avoir accueilli cette importante réunion. En tant qu'État partie à la Convention sur les mines terrestres, nous avons accueilli une équipe d'experts du Service de déminage des Nations Unies, qui s'est rendue au Malawi, en août 2003, pour une mission d'établissement des faits. Nous appuyons pleinement tous les efforts visant à éliminer les mines de la surface de la terre, car leur existence non seulement entrave le développement économique, mais continue à coûter la vie à des civils innocents, des femmes et des enfants, dans de nombreuses situations d'après les conflits en Afrique.

Nous nous félicitons de l'issue de la première Réunion biennale des États parties chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le commerce illicite des armes légères suscitera un appui aux niveaux mondial, régional et national en faveur du renforcement de la coopération internationale et de la transparence dans les transferts d'armes.

Enfin, le Malawi s'engage pleinement à coopérer avec vous, Monsieur le Président, au succès de la présente session productive s'agissant des questions fondamentales en matière de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit vivement de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Ce choix avisé contribuera – j'en suis sûr – au succès de nos travaux. En vous félicitant et, à travers vous, tous les autres membres du Bureau, soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre délicate mission. Nous saluons également la nomination de M. Nobuyasu Abe aux hautes fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous gardons de son prédécesseur, M. Dhanapala, le souvenir d'un cadre compétent et dévoué à la cause du désarmement.

Notre combat pour la paix est le pari que nous devons impérativement gagné. Mais comment faire pour que ce rêve devienne réalité dans un monde où les constats d'inquiétude sont légion. Les conflits font encore des ravages dans plusieurs régions du globe. Aveugle et brutal, le terrorisme frappe toujours et presque quotidiennement, n'épargnant même plus ceux qui, en fidèles serviteurs de la communauté internationale, travaillent pour la paix. Nous avons un seul moyen de changer cette situation et mettre l'humanité à l'abri de cette menace grandissante d'une autodestruction, il s'agit de raffermir cette unité et de promouvoir la coopération multilatérale en matière de désarmement. Plus que partout ailleurs dans le domaine de la préservation et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, nous devons réfléchir et agir ensemble, dans un esprit d'ouverture, et avec un sens élevé de nos responsabilités individuelles et collectives face au devenir de l'humanité.

La limitation et la réduction des armes nucléaires constituent pour nous une préoccupation constante. La ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être encouragée. De même que doit l'être l'application sans faille du système de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Mon pays soutient tous les efforts visant à défendre l'autorité de cet instrument juridique majeur, dont l'application confèrera une efficacité certaine au régime international de non-prolifération. À cet égard, il apprécie que certains États aient entrepris, au prix de lourds sacrifices, le démantèlement d'une partie de leurs armes nucléaires en veillant avec soin au traitement des matières fissiles qui en sont extraites. Tout en souhaitant davantage d'engagements en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires,

mon pays se félicite de l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région concernée. Il exhorte à la poursuite des consultations engagées en vue de parvenir à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui demeure une région très sensible. S'agissant des armes biologiques et chimiques, ma délégation lance un appel à tous les États pour une reconnaissance et une application complète et définitive des différentes conventions consacrant leur interdiction et leur destruction totale.

La triste réalité des nombreuses pertes en vie humaine durant les différents conflits qui ont secoué et secouent encore la sous-région de l'Afrique de l'Ouest justifie notre grande préoccupation face au problème crucial de la prolifération et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il est indéniable que l'accumulation déstabilisatrice et la circulation incontrôlée de ces armes représentent une menace redoutable à la paix et à la sécurité sur le continent africain. La solution durable à ce fléau repose sur le renforcement de la coopération et la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies, qu'il s'agisse de la détection ou de la répression des infractions, de l'application ou de la consolidation des dispositions législatives ou administratives, l'efficacité des mesures concernant le trafic des armes légères appelle une collaboration étroite et suivie entre les États, tant aux niveaux sous-régional, régional qu'international. Les commissions internationales de lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères sont les structures consacrées par lesquelles doit s'instaurer et se développer cette coopération, dont l'élément essentiel est déterminant est le partage de l'information et de l'expérience.

Au niveau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, cette coopération a pris corps et forme avec la création, en juin 2002 à Conakry, de réseaux nationaux chargés d'assurer la coordination, la complémentarité et la synergie des efforts engagés par les États concernés. Pour rendre ces réseaux efficaces, ma délégation voudrait lancer un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour qu'ils apportent leur soutien financier et technique indispensables à la réalisation des objectifs que se sont assignées les différentes commissions nationales.

Au titre du suivi du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, la Guinée, tout en

appréciant la qualité du travail accompli, approuve les conclusions du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux chargé d'examiner et d'élaborer à l'intention des États un instrument international d'identification et de traçage des armes légères illicites. Elle soutient notamment la recommandation invitant la présente session de l'Assemblée générale à prendre une décision engageant les États à négocier, sous les auspices des Nations Unies, un instrument. Mon pays exhorte en outre tous les États Membres à l'application effective de la résolution 1467 (2003), adoptée au terme de l'atelier qu'il a organisé, au cours de sa présidence du Conseil de sécurité en mars 2003, sur le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

En parlant des mines antipersonnel, ma délégation voudrait insister sur la nécessité d'intensifier les efforts dans le domaine du déminage, de l'assistance au déminage ainsi qu'à l'égard des victimes des mines, et des activités de sensibilisation aux dangers que représentent les mines. Dans ce cadre, elle appuie le projet de création d'un fond des Nations Unies sur le déminage et invite les États qui sont en mesure de le faire à fournir l'assistance technique et financière nécessaire aux opérations de déminage et à la réinsertion des victimes. Il convient de souligner que dans les pays en fin de conflit, le déminage, opération coûteuse et dangereuse, détermine les progrès dans plusieurs autres domaines comme la remise en état des infrastructures routières, le retour des réfugiés et la relance de l'agriculture.

Ma délégation est d'avis que les préoccupations exprimées ici par de nombreux orateurs sur le besoin ressenti de rationaliser les travaux de notre Commission sont justifiées et fondées. En effet, la pertinence et la portée de nos délibérations dépendent de nos capacités de nous concentrer sur les sujets les plus importants afin de les traiter avec toute l'attention requise. À cet égard, l'idée d'envisager l'examen de certaines résolutions, tous les deux ou trois ans, nous paraît judicieuse et susceptible de mieux favoriser des convergences de vues. Il est donc bien temps de nous arrêter un moment, de jeter ensemble un regard critique sur notre parcours et de projeter l'avenir avec plus d'autorité et d'espoir.

M. Al-Ayashi (Yémen) (*parle en arabe*) :
Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection bien méritée à la

présidence de la Commission. Je suis certain que votre clairvoyance et votre compétence contribueront au progrès dans nos travaux, progrès que nous appelons tous de nos vœux dans les domaines du désarmement, de la paix et de la stabilité internationales, ce qui renforcera la position des Nations Unies. De même, nous voudrions saluer les efforts précieux déployés par le Président sortant de la Commission. Sachez, Monsieur le Président, que nous nous associerons à tous vos efforts pour assurer le succès des travaux de cette importante commission. Je tiens également à féliciter Monsieur Abe, pour sa nomination aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à lui souhaiter plein succès.

Le gouvernement de mon pays n'a cessé d'appuyer toutes les initiatives visant à préserver la paix et la sécurité internationales. Il a été un des premiers pays à signer les traités internationaux multilatéraux relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, estimant que ces traités constituent un élément important pour l'instauration d'un monde de paix, de sécurité et de stabilité.

Les Nations Unies se sont continuellement attaquées aux causes premières des guerres et des affrontements meurtriers. Leurs efforts n'ont cependant pas porté leurs fruits. Notre attachement à la cause du désarmement est le reflet d'une volonté politique claire, qui consiste à soutenir tous les efforts déployés par la communauté internationale et les Nations Unies en matière de désarmement, comme le prévoit le Document final de la première session extraordinaire de 1978 de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a donné la priorité au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive.

Malgré tous les efforts de la communauté internationale pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, la position d'Israël en la matière constitue toujours un obstacle à la réalisation de cet objectif. Le fait que des réacteurs israéliens ne soient toujours pas soumis aux garanties internationales constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et une violation des résolutions internationales, qui demandent à Israël de se conformer à tous les traités multilatéraux. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de faire pression sur Israël, pour qu'il adhère sans conditions

au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettent ses réacteurs nucléaires, militaires et civils, aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En dépit des progrès réalisés par les Nations Unies en ce qui concerne l'instauration de la paix dans plusieurs régions du monde, l'Organisation rencontre encore de nombreux problèmes liés à la course aux armements, en termes de détérioration du niveau de développement, en particulier dans les pays en développement et les pays les plus pauvres. Les conséquences de la propagation des armes légères et de petit calibre préoccupent beaucoup les responsables politiques et le Gouvernement du Yémen. Cette situation tient à différentes causes héritées de l'ère coloniale, auxquelles s'ajoutent les caractéristiques sociales propres au peuple yéménite. La République du Yémen rappelle la nécessité d'un cadre juridique et d'une réglementation visant à contrôler l'importation des armes légères détenues par des citoyens. Par le biais des médias, nous nous employons à développer une culture de lutte contre la détention illégale de ces armes et appelons nos concitoyens à se séparer des armes qu'ils ont acquises dans une situation de conflit. Nous voulons expliquer les dangers que constituent ces armes, en particulier pour la jeunesse.

Ainsi des organisations non gouvernementales au Yémen s'emploient, en coopération avec différents services, à faire prendre davantage conscience des dangers liés à la possession illégale de ces armes. Nous voudrions rappeler que la propagation des armes légères résultant d'un trafic illégal n'est pas la cause des conflits dont plusieurs régions du monde sont le théâtre mais d'une aggravation de ces conflits. À l'origine de ces conflits, les problèmes d'ordre économique, social, humain et financier, les purifications ethniques et religieuses, l'accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'illettrisme dans de nombreux pays en développement, notamment dans les pays les moins développés. Cette situation est le fruit d'un déséquilibre dans les relations économiques et commerciales entre ces pays et les pays développés, comme c'est le cas aujourd'hui en Palestine, dans les territoires arabes occupés et ailleurs.

Nous exhortons au respect des règles et des principes internationaux énoncés à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui garantit le droit inhérent des pays à se défendre individuellement ou collectivement pour assurer leur sécurité nationale et

préservent leur intégrité territoriale. Dans le cadre de nos efforts pour faire face au problème des armes légères, nous avons demandé l'élargissement du Registre afin d'y inclure ces armes et la classification des armes en fonction de leur type, de leur calibre et de leur utilisation.

Parce qu'il figure au nombre des pays qui ont subi le fléau des mines terrestres, le Yémen appuie tous les initiatives visant à y mettre fin. Il a été un des premiers pays à signer et à ratifier la Convention d'Ottawa. Concernant la question des stocks de mines, le comité national yéménite, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres pays amis, y compris les États-Unis d'Amérique, a détruit un stock de 66 674 mines. Ainsi, le Yémen est le premier État partie à la Convention sur les mines terrestres à procéder à la destruction de l'ensemble de ses stocks de mines, en raison du danger qu'elles représentent du fait de leur faible coût et des risques qu'elles font courir en permanence pendant des décennies. Dans le cadre de son programme national de lutte contre les mines, le Yémen s'emploie par tous les moyens à défendre les intérêts de ses concitoyens. Nous procédons à des évaluations sociales et répondons aux besoins des victimes des mines. Notre programme dans ce domaine est un des plus achevés de la région.

Les efforts concertés de la communauté internationale pour garantir la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies et de ses principes, la libération des peuples du joug du colonialisme, leur lutte pour leur droit à la liberté, à l'autodétermination et à de meilleures conditions de vie, et l'octroi d'une aide économique aux pays les moins développés et les plus pauvres, conformément aux conventions et aux accords internationaux, tout cela peut permettre de réaliser la paix et la sécurité internationales.

M. Ramón González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Connaissant votre expérience, nous sommes convaincus, que, sous votre direction, les points inscrits à notre ordre du jour seront abordés avec lucidité, efficacité et clairvoyance. Je tiens également à exprimer l'appui de mon pays à la déclaration faite, au nom du groupe des pays membres du Groupe de Rio, par la délégation du Pérou.

Nous sommes une fois encore réunis ici pour analyser et examiner les défis majeurs auxquels est confrontée et continuera d'être confrontée l'humanité tout entière dans les domaines de la sécurité et du désarmement. Chaque année, nous constatons en Première Commission que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Toutefois, leurs solutions tardent à apparaître. La question qui se pose est de savoir si le dialogue et les négociations visant à faciliter l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, grâce à la mise en œuvre appropriée des instruments et des mesures en matière de désarmement, s'effectueront dans un climat de sincérité et de transparence. Plus que jamais, la paix, la sécurité et l'équilibre représentent un enjeu particulièrement important pour notre époque et un impératif incontournable dans l'édification d'un monde garantissant le développement des nations dans l'harmonie universelle.

Fidèle à ses principes de paix, la République dominicaine a suivi avec beaucoup d'intérêt l'ensemble du processus d'Ottawa et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. De nombreux pays ont participé à ce processus. Toutefois, nous souhaitons lancer un appel spécial aux nations qui jouent un rôle important dans la fabrication des mines et qui ne se sont pas associées à ces efforts, afin qu'elles honorent leurs obligations et contribuent, par leur savoir-faire, leurs équipements et leur aide financière, à la détection des mines et à leur destruction, en faveur notamment de ceux qui, dans les pays en développement, pâtissent des conséquences de ces armes.

Dans beaucoup de nos pays, la possession d'une arme à feu est un gage de sécurité. Pour d'autres, c'est un symbole de puissance. Pour illustrer mon propos par une image forte, dans nombre de nos pays, si on posait la question : « Que préférez-vous : un travail ou une arme? », beaucoup choisiraient une arme plutôt qu'un travail. Cela explique sans doute les raisons pour lesquelles tant de civils détiennent de nombreuses armes classiques, ce qui accroît le crime armé, entraîne des actes meurtriers et encourage le trafic d'armes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Face à cette triste réalité, la République dominicaine a mis en place un programme de lutte contre cette culture. La République dominicaine a augmenté ses forces armées et ses effectifs de police. Elle a procédé à une série

d'opérations qui ont permis jusqu'ici la collecte de plus de 4 500 armes à feu. Les arsenaux d'armes font l'objet d'une surveillance et d'un contrôle très stricts, afin d'assurer que les particuliers remplissent les conditions requises pour l'obtention d'une licence pour port d'arme, notamment qu'ils se sont soumis à des tests psychiatriques et autres. Notre Secrétariat d'État à la police, qui est l'organe gouvernemental chargé en République dominicaine de contrôler l'attribution des licences pour port d'arme, a consacré plus de 4 millions de pesos à l'informatisation de ses services, afin de dépister les détenteurs illégaux d'armes. Notre tâche consiste à garantir la sécurité de nos concitoyens. En effet, nous savons que le trafic illicite des armes légères est facteur d'instabilité sociale et qu'il influe directement sur la qualité de vie de notre peuple.

Nous sommes d'autant plus conscients de cette situation que nous appartenons à une région où les armes font partie de l'ordre interaméricain. S'agissant des conventions qui ont servi de référence pour l'élaboration d'autres conventions internationales, si la Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques n'est pas un traité de limitation des armements, elle constitue néanmoins un pas essentiel dans la bonne direction. Sans transparence dans l'achat d'armes, on ne peut pas parler d'accord sur des inventaires.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont choisi de renforcer le régime de non-prolifération dans la région en adoptant le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Il est incontestable que ce traité a permis l'établissement d'un cadre de coopération dans l'hémisphère et a contribué de manière significative à la sécurité mondiale. En portant création de la première zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Tlatelolco a offert un cadre de référence pour d'autres régions du monde. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires va au-delà du Traité de Tlatelolco et vise à une adhésion et à une universalité mondiales. Pour nous, cet important traité et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constituent les bases fondamentales de notre sécurité. Si le TNP n'a pas exaucé tous les vœux des États qui y ont adhéré, nous le considérons néanmoins comme un instrument international dans le domaine du désarmement, notamment nucléaire, qui a reçu l'approbation internationale la plus large. Toutefois, il nous faut encore atteindre l'objectif de son

universalité, en tenant compte du fait que certains États, notamment ceux qui sont en mesure d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires, ne sont pas encore Parties à ce Traité.

Nous constatons que plusieurs conférences internationales débattent des conventions portant sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Parmi elles figure la Convention régissant les dommages qui peuvent être causés aux personnes et à l'habitat du fait des déchets radioactifs. La République dominicaine dépend largement du tourisme, un tourisme qui recherche les plages et le soleil. La qualité de ses eaux côtières est d'une importance capitale pour l'évolution du secteur touristique. Par conséquent, tout dommage radioactif risque de détruire cet important secteur de notre économie nationale. Nous en appelons à la communauté internationale, pour qu'elle mette rapidement en œuvre les mécanismes prévoyant des mesures de sécurité applicables aux transports de matières radioactives et de déchets dangereux, conformément aux dispositions de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation maritime internationale, et grâce à l'adoption de nouvelles règles. Mon pays est particulièrement concerné par les questions liées aux garanties contre la pollution de l'environnement marin, à l'échange d'informations sur le choix des routes maritimes, aux données relatives aux plans de secours aux sinistrés pour les opérations de récupération de matières en cas de déversement accidentel, la décontamination des zones touchées et l'établissement de normes et de mécanismes appropriés pour l'établissement de responsabilités en cas de sinistre.

Le terrorisme international est l'ennemi le plus dangereux, le plus complexe, le plus cruel et le plus surnois auquel est confronté le monde civilisé, un phénomène qui menace la paix. Le terrorisme représente une menace grave pour la sécurité tant nationale qu'internationale, pour les relations pacifiques entre les États, pour le développement et le fonctionnement des institutions démocratiques à travers le monde et pour la jouissance des droits de l'homme. La République dominicaine a signé et ratifié plusieurs accords internationaux en vue de combattre le terrorisme et, depuis plus de 30 ans que cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, elle s'est donnée pour priorité la lutte contre le terrorisme international. Aussi souhaitons-nous rappeler la nécessité de renforcer la coopération

internationale pour combattre le terrorisme, quelle qu'en soit l'origine, en créant notamment un régime juridique international efficace. De même, nous pensons que cette coopération doit être poursuivie conformément à la Charte des Nations Unies, aux principes fondamentaux du droit international, aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Nous invitons instamment les États à adhérer aux différents instruments juridiques internationaux en vigueur dans le domaine de la prévention et du contrôle du terrorisme international.

Tout au long de son histoire, l'humanité a compris, avec douleur, que la paix et la sécurité internationales ne peuvent reposer sur un équilibre atomique ou sur des courses aux armements, ni sur la suspicion ou la méfiance. On a souvent dit, à juste titre, qu'une paix véritable doit reposer sur la reconnaissance de la solidarité, de l'interdépendance et du respect entre les États, qui sont à la fois les acteurs et le sujet du droit international. Ma délégation croit aussi que cette solidarité, cette interdépendance et ce respect doivent s'appliquer également au destinataire véritable et final des règles internationales, à savoir la personne humaine.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que, sous votre direction particulièrement avisée, les travaux de cette importante commission seront couronnés de succès. Sachez que vous pourrez compter, dans l'exercice de votre importante tâche, sur notre plein appui et notre entière coopération. Je tiens aussi à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter sincèrement M. Nobuyasu Abe pour sa nomination aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Convaincus de ses qualités de grand diplomate, de son expérience en matière de diplomatie multilatérale, nous sommes certains qu'il s'acquittera avec succès de sa tâche. Nous lui souhaitons bonne chance.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite, au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), par le Représentant permanent de Myamar, car elle reflète les positions et les approches du groupe à l'égard des différents aspects du désarmement et de la sécurité internationale, ainsi que les récentes initiatives prises par l'Association en vue

de transformer l'Asie du Sud-Est en une zone exempte d'armes nucléaires, afin d'assurer une paix et une sécurité durable dans la région et dans le monde entier.

Nous notons avec regret l'analyse faite par la communauté internationale de la situation mondiale. Il ressort en effet de cette analyse que l'année en cours a été marquée par une escalade des conflits violents, une recrudescence des tensions dans les relations internationales et la crainte du terrorisme. Les crises récentes, notamment la montée de la violence au Moyen-Orient, les divergences de vues au sein du Conseil de sécurité à propos de la guerre en Iraq et le bombardement terroriste, qui a frappé récemment le Siège des Nations Unies à Bagdad, sont un défi lancé au monde et une mise à l'épreuve des principes de sécurité collective.

Face à ces événements tragiques, nous ne pouvons que partager les vives inquiétudes de la communauté mondiale devant la lenteur des progrès réalisés en matière de désarmement. Les propositions avancées lors de la tenue, il y a 25 ans, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sont restées lettre morte. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, n'est toujours pas en mesure d'achever son programme de travail. Cette triste situation a conduit la communauté mondiale à se demander avec inquiétude de quelle façon les armes de destruction massive peuvent être utilisées, ou à s'interroger sur le risque qu'elles ne soient utilisées par des États ou des acteurs non étatiques. Plus inquiétant encore, il existe un danger que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes, du fait de l'érosion du régime de non-prolifération.

Afin de surmonter ces formidables enjeux, il importe que la communauté internationale redouble d'efforts pour renforcer la coopération mutuelle aux niveaux national, bilatéral, sous régional, régional et mondial. Par dessus tout, nous pensons qu'aucun effort ne doit être ménagé pour explorer les moyens efficaces d'éliminer toutes les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cette fin, il conviendrait d'envisager au plus vite la tenue de négociations en vue de la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant prévoyant l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, notre délégation espère que le projet de résolution portant sur le

désarmement nucléaire, parrainé par l'ANASE et présenté par le Myanmar et la Malaisie, bénéficiera d'un appui accru de la part des États Membres, en particulier des États dotés d'armes nucléaires.

La République démocratique populaire lao a la ferme conviction que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Nous saluons donc toutes les initiatives menées aux niveaux international, régional et national pour réduire et éliminer les armes nucléaires. À ce propos, nous saluons la déclaration ministérielle de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, publiée au cours du débat général à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, qui appelle notamment au renforcement de la prolifération nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires et souligne qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, ce qui contribuerait à ce processus pour le bien de la paix et de la sécurité à l'échelle globale et régionale.

À l'instar d'autres États Membres, nous sommes profondément préoccupés par le danger résultant de la présence d'armes dans l'espace. À ce propos, nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par certains grands États dotés d'armes nucléaires pour conclure un nouvel accord de limitation des armements dans l'espace. Nous pensons que cet objectif pourrait être atteint si les hommes d'État faisaient preuve d'une véritable volonté politique et d'un esprit de coopération, pour faire progresser le processus multilatéral de désarmement.

À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devrait servir de base à l'élimination complète des armes nucléaires. L'adhésion de Cuba au TNP, ainsi que celle de l'Afghanistan et du Timor-Leste, est encourageante. Nous saluons l'attachement de ces États Membres au désarmement nucléaire. Pourtant, l'adhésion à cet instrument international n'a pas été simple. En principe, aucun État partie ne doit pouvoir justifier le non-respect de cet instrument. Pourtant, face au changement intervenu sur le plan politique et de la sécurité dans le monde, il est compréhensible que le plein respect – et j'insiste sur le terme « plein respect » – ne puisse être réalisé que si les préoccupations de sécurité de toutes les parties sont prises en considération. C'est pourquoi tous les États parties à cet important traité, notamment les États dotés d'armes nucléaires, ont l'obligation de s'acquitter de

leurs obligations en vertu du Traité. De même, il est essentiel, que, d'ici leur élimination complète, tous les arsenaux nucléaires fassent l'objet d'un contrôle strict, conformément aux mesures de garanties internationalement reconnues contre tous les risques imprévus et les accidents nucléaires catastrophiques. Pour notre délégation, la communauté internationale doit décider, en tant que première mesure, de convoquer, dans les plus brefs délais, une conférence des Nations Unies sur le désarmement, qui aurait pour principal mandat d'œuvrer à la conclusion d'une convention sur le désarmement nucléaire. À ce propos, nous espérons que la prochaine Conférence d'examen du TNP consacrera à cette question l'attention qu'elle mérite.

Selon nous, il n'existe rien de plus essentiel à la réalisation du désarmement nucléaire que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, lequel, malheureusement, demeure aujourd'hui sans effet. La République démocratique populaire lao, qui a ratifié ce traité en qualité d'État Membre, se félicite de la tenue récente à Vienne de la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre délégation se réjouit également du fait qu'à ce jour, trois États dotés d'armes nucléaires ont ratifié ce traité. Toutefois, afin d'assurer l'entrée en vigueur de cet important instrument, nous demandons aux États membres qui n'y ont pas encore adhéré de le faire au plus vite.

Tout aussi essentielle au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux international et régional est l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, notamment son renforcement par le biais de négociations multilatérales visant l'élaboration d'un Protocole juridiquement contraignant à la Convention. De plus, notre délégation estime que la menace constituée par les armes biologiques en tant qu'instruments de guerre et de terreur souligne la nécessité urgente d'assurer l'efficacité de la Convention. À cet égard, nous saluons les efforts positifs déployés par les États parties à la Convention, lors de la cinquième Conférence d'examen tenue à Genève, et souhaitons qu'à la sixième Conférence en 2006, de nouveaux progrès soient réalisés en faveur du renforcement de la Convention.

Consciente de l'importance de créer des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que contribution

essentielle à la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, la République démocratique populaire lao a pris une part active aux efforts de l'ANASE pour renforcer l'efficacité du Traité de Bangkok en créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Pourtant, les engagements pris n'ont eu que peu d'effets, le Protocole annexé au Traité étant subordonné à l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires. En renouvelant nos sincères salutations à la République populaire de Chine, qui a annoncé son intention d'adhérer au Protocole, nous espérons vivement que cette démarche encouragera d'autres États dotés d'armes nucléaires à agir rapidement de la sorte.

Pour terminer, je voudrais dire que les fruits récoltés pendant des siècles par l'humanité dans les domaines socioéconomique, scientifique et technologique seront inutilisables si on ne donne pas une chance de survie à notre univers. En d'autres termes, la sécurité et le développement sont inséparables. Pour que le monde existe et progresse, sa sécurité et son développement doivent être assurés. Nous savons tous fort bien que ces deux aspects font aujourd'hui défaut à notre planète. L'émergence du terrorisme a aggravé cette situation, car ce fléau menace désormais la paix et la sécurité à travers le monde. On ne saurait passer sous silence le risque qu'un État ou des acteurs non étatiques n'emploient ou ne menacent d'employer des armes de destruction massive, que des terroristes n'aient accès à ces armes. Par conséquent, n'est-il pas grand temps que nous nous employions résolument, dans le cadre des Nations Unies, à bâtir un monde meilleur, un monde libéré des armes de destruction massive, des menaces anciennes et nouvelles? L'humanité a toutes les raisons d'espérer qu'un jour la plupart des ressources mondiales ne serviront plus à acquérir les moyens de son autodestruction, mais qu'elles seront consacrées à sa survie et au développement durable. Ce jour viendra certainement si, ensemble, nous persévérons dans notre entreprise commune.

M. Chitaia (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je souhaite remercier également les membres du Bureau. Sachez que vous pourrez compter sur ma délégation dans l'accomplissement de la tâche importante confiée à la Commission.

Jamais sans doute depuis les pires moments d'affrontements de l'époque de la guerre froide le monde n'a vu sa sécurité et sa stabilité être autant menacées qu'aujourd'hui. La menace d'une possible propagation d'armes de destruction massive met en relief la nécessité d'un renforcement des efforts collectifs. Le 11 septembre 2001 a mis clairement en relief le type de danger auquel est exposé la communauté mondiale du fait de la possible acquisition par des groupes terroristes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. De même, il est à redouter que des liens dangereux se développent avec des groupes terroristes et des régimes voyous et instables. Grâce au renforcement et à l'amélioration des régimes existants en matière de désarmement et de non-prolifération – principal objectif de la Commission –, ces nouveaux défis peuvent être relevés. En outre, les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, doivent faire preuve de plus de détermination et de courage face au non-respect des engagements, aux intérêts nationaux égoïstes et aux attitudes héritées de l'époque de la guerre froide.

Selon nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération. Le renforcement du Traité, grâce à la réalisation de son universalité, et l'amélioration de ses mécanismes d'inspections doivent être une priorité. La Géorgie attache beaucoup d'importance au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment à ses Protocoles additionnels, en tant que parties intégrantes du Traité.

Le risque que des groupes terroristes n'acquière des armes chimiques ou biologiques et leurs agents constitue une menace qui mérite d'être particulièrement soulignée. Tant les Conventions relatives aux armes chimiques que celles relatives aux armes biologiques doivent être renforcées aux niveaux national et international, grâce à la consolidation des mécanismes de transparence, de vérification et de conformité à l'échelle nationale.

Compte tenu du danger croissant d'une prolifération des armes et du terrorisme, j'aimerais rendre compte à la Commission des réalisations de mon pays dans ce domaine. Malgré les difficultés, et grâce au soutien actif et à l'aide de nos partenaires, la Géorgie a mené à bien une opération anticriminelle et antiterroriste dans la région du Pankini Gorge. Nous avons libéré le territoire de groupes armés illégaux et saisi une quantité considérable d'armes et de

munitions. Le problème a été résolu avec succès. Par ailleurs, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre se poursuit sans relâche dans de nombreuses parties du monde. Nous nous associons aux délégations qui estiment que l'élan suscité par le Programme d'action des Nations Unies doit être maintenu et renforcé davantage. Nous devrions faire le bilan des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies concernant l'élaboration d'un instrument diversifié et multilatéral destiné à identifier et à tracer les armes légères illicites.

Alors que la communauté internationale continue de rechercher les moyens d'améliorer les régimes multilatéraux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, en réalisant l'universalité de ces régimes et en élaborant des mécanismes de vérification plus efficaces, nous ne pouvons pas ignorer les questions fondamentales qui menacent la paix et la sécurité. Une de ces questions constitue une menace directe pour la paix et la sécurité, notamment en raison de ses liens inextricables avec le désarmement, il s'agit du non-règlement des conflits. Les problèmes de longue date résultant de la création de territoires non contrôlés sont devenus le terreau du trafic illicite d'armes, de la prolifération de matières dangereuses et du terrorisme. On assiste à un renforcement de liens plus étroits entre les séparatistes et les terroristes. Les régions d'Abkhazie et du Sud de l'Ossetie, en Géorgie, n'échappent pas à ces menaces et à ces dangers. Le conflit d'Abkhazie, en Géorgie, où les efforts déployés par les Nations Unies depuis plus de 10 ans n'ont pas donné de résultats tangibles, demeurent une grave menace pour la Géorgie et la région.

Depuis une décennie maintenant le processus de paix est l'otage d'un pays qui recourt aux deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de la poursuite des objectifs déclarés, du respect des engagements internationaux et de l'encouragement apporté au processus de paix. Ainsi, l'Abkhazie et les régions de l'Ossetie du Sud, en Géorgie – territoires soutenus par la Russie – ont créé des enclaves terroristes, qui se caractérisent par une militarisation de plus en plus agressive. Des quantités considérables d'armements, de mines antipersonnel et de munitions sont accumulées dans ces territoires. Les frontières non protégées de ces régions séparatistes avec la Fédération de Russie se sont transformées en une voie régulière pour le trafic

illicite d'armes. Malgré nos appels réitérés, le problème de la prolifération des armes légères en Abkhazie est toujours en suspens en raison, principalement, des activités illégales d'une base militaire russe. En dépit de nos nombreuses demandes pour un retrait rapide et transparent de cette base, le régime de la Fédération de Russie refuse d'honorer les engagements pris au titre du Traité sur les forces armées classiques en Europe. Malgré la souplesse dont nous avons fait preuve à cet égard, nous connaissons une situation dans laquelle une base militaire étrangère opère dans le pays, en contradiction avec le souhait de ce pays.

D'autres mesures unilatérales illégales prises par les représentants des autorités régionales de la Fédération de Russie nuisent gravement au processus de paix. La voie ferrée qui relie Sochi à Sokhumi est toujours en fonction. L'octroi en masse de la citoyenneté russe à la population abkhaze se poursuit sans relâche. Des passeports russes délivrés aux habitants de la région sécessionniste se trouvent déjà entre les mains de terroristes qui empruntent, par les régions d'Abkhazie et d'Ossetie, le libre passage existant de part et d'autre de la frontière russo-géorgienne où un régime de visas gratuits a été imposé unilatéralement par la Russie.

La situation qui règne dans cette enclave d'instabilité fait courir un risque de terrorisme nucléaire. L'Institut de physique et de technologie de Sokhumi, en Abkhazie, qui est placé sous le contrôle des autorités russes, nous préoccupe au premier chef, car les conditions de stockage des matières radioactives sont, d'après une évaluation de l'Agence internationale de l'énergie atomique, déplorables. Je signale que, depuis 1995, 197 sources de radiation abandonnées par l'armée russe et non répertoriées ont été détectées en Géorgie. Le nombre des victimes des radiations s'accroît chaque jour. Nous demandons à tous les États de venir en aide à la Géorgie, ainsi qu'à d'autres États se trouvant dans une situation analogue, afin de résoudre ce problème.

Enfin, au cours de ces débats, un consensus semble s'être dessiné sur la nécessité de revitaliser la Première Commission. Nous espérons beaucoup que la Commission trouvera les moyens d'évoluer et de pouvoir ainsi répondre aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis. À cet égard, nous saluons les efforts de certains États et groupes régionaux pour améliorer l'efficacité de la Première Commission.

M. Ikouabe (Congo) (*parle en français*) : Je suis heureux de prendre la parole au nom de la délégation congolaise et de vous adresser nos sincères félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du Bureau, pour votre brillante élection à la tête de la Commission. Nous vous assurons de notre pleine collaboration pour que cette session soit des plus productives. Notre délégation est reconnaissante à votre prédécesseur, M. Matia Mulumba Semakula Kiwanuka, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouganda, et aux membres du Bureau sortant pour avoir dirigé les travaux de la Commission avec efficacité. Nous saisissons cette occasion pour présenter nos félicitations à M. Nobuyasu Abe, pour sa nomination à la tête du Département des affaires de désarmement. L'importante allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de nos travaux sera d'un éclairage précieux.

De nombreuses délégations avant la mienne ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet du processus de désarmement et de la menace que les armes de destruction massive laissent planer sur l'humanité 25 ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Elles ont noté avec insistance la nécessité de relancer les travaux de la Conférence du désarmement, seul cadre multilatéral de négociations en matière de désarmement, qui, pour la cinquième année consécutive, n'est toujours pas parvenu à adopter son programme de travail. Nous faisons nôtres ces inquiétudes et disons clairement que les objectifs du désarmement en général sont loin d'être atteints alors que les défis à relever deviennent de plus en plus nombreux, notamment face à la montée du terrorisme international. Dans un contexte international où se révèlent chaque jour un peu plus des menaces à la paix et à la sécurité internationales, l'adhésion aux instruments internationaux en matière de désarmement apparaît vitale pour tous. Aussi devons-nous œuvrer à l'universalisation des différents instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à l'arrêt de la course aux armements.

Mon pays qui, le 23 octobre 1978, a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité. Bien sûr, tout cet édifice de désarmement ne peut reposer que sur le respect des engagements pris et des obligations qui en découlent. Pour le Congo, la tenue de la première Réunion biennale sur la mise en

œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un progrès qui mérite d'être salué, d'autant que cette réunion a permis, au travers des rapports présentés par les États, de constater que des mesures importantes sont prises à tous les niveaux et que la société civile est désormais largement impliquée pour faire face à cet autre fléau qu'est le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour bien marquer l'importance qu'il accorde à cette question, mon pays a abrité à Brazzaville, du 12 au 14 mai 2003, un séminaire organisé par le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Ma délégation suit avec un intérêt particulier le processus d'élaboration d'un instrument international portant sur le traçage et le marquage des armes légères et de petit calibre, engagé par la France et la Suisse, et les assure de son plein appui. Nul n'ignore qu'en Afrique les armes qui causent la mort chaque jour ne sont ni biologiques ni chimiques, elles sont légères et de petit calibre. Et pourtant, elles causent autant de désolation que de morts. C'est pour cette raison que nous demandons à la Commission d'accorder la plus grande attention aux projets de résolution présentés sur cette question et auxquels mon pays apporte tout son appui.

La perspective de développement de nouvelles armes nucléaires, l'évolution de certaines doctrines militaires, de même que le manque d'engagement des puissances nucléaires dans un processus irréversible de désarmement nucléaire, sont autant d'éléments de déstabilisation de tout ce qui se construit en matière de désarmement. Mon pays appelle donc les puissances nucléaires à assumer les responsabilités que leur incombe leur statut et à honorer l'engagement pris lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000 de procéder sans équivoque à la destruction de leurs arsenaux.

Un monde débarrassé des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et des armes tout court, n'est pas seulement un monde de rêve. Ce monde peut devenir une réalité si chacun de nous y tient vraiment. Nous décrivons chaque année l'importance des dépenses militaires, qui s'élèveront à 850 milliards de dollars en 2002. Quel gâchis au regard des énormes besoins dans des secteurs comme l'éducation, la lutte contre la pandémie de sida et le combat contre la pauvreté.

C'est donc conscients de la nécessité de déployer des efforts pour limiter tant soit peu les menaces qui pèsent sur chacun de nos pays que les pays d'Afrique centrale essaient de s'organiser pour créer les conditions de stabilisation d'une zone en proie à de fortes tensions depuis quelques années. Nous n'évoquerons jamais assez le rôle que joue à cet effet le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Entre autres mesures déjà prises, grâce à son appui, nous citerons le pacte de non-agression, l'adoption des accords en vue de la mise en place d'une force multinationale en Afrique centrale, la création d'un système d'alerte rapide et d'un conseil de paix en Afrique centrale. Tous ces organes maintiennent un dialogue soutenu et productif entre les pays d'Afrique centrale. C'est ainsi que réunis dans le cadre de la Communauté économique et monétaire africaine, ils ont pu concourir à la stabilisation de la situation en République centrafricaine par l'envoi d'une force de maintien de la paix, suite aux événements du 15 mars 2003 qui ont changé l'ordre constitutionnel dans ce pays. De même, ils ont résolu la crise qui a sévi en République démocratique de Sao-Tomé-et-Principe pour rétablir l'ordre constitutionnel rompu le 16 juillet 2003. Le Congo compte sur l'appui des organisations internationales et des partenaires bilatéraux pour la consolidation de la paix en Afrique centrale.

Je ne saurais terminer mon propos sans rappeler avec une certaine fierté que mon pays, qui a adhéré à la Convention d'Ottawa le 4 mai 2001, a accueilli un atelier sur la mise en œuvre de ladite Convention, les 7 et 8 mai 2003 à Brazzaville. Des délégués de la République démocratique du Congo ont pris part à cet atelier. Il était organisé avec l'aide du Centre de coordination de l'action contre les mines en République démocratique du Congo. Mon pays a, dans le cadre de cet accord, procédé, les 9 et 13 septembre 2003, à la destruction de son stock de mines antipersonnel, dont par ailleurs il n'a jamais fait usage. Ces opérations ont bénéficié du soutien du Canada et des Nations Unies, à qui nous renouvelons notre gratitude. Nous sommes heureux que la Convention d'Ottawa connaissent une adhésion croissante et compte aujourd'hui 136 États parties. C'est ici l'occasion pour mon pays de se féliciter du succès de la cinquième Réunion des États parties, qui s'est tenue à Bangkok en septembre 2003. Cette réunion a constaté les progrès importants réalisés depuis l'entrée en

vigueur de la Convention et a donné une impulsion nouvelle aux efforts en vue de son universalisation.

Les questions de paix, sécurité et de consolidation de l'unité nationale sont au cœur des préoccupations des autorités congolaises, en tête desquelles le Chef de l'État lui-même, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso. C'est dans ce cadre que se situe l'accord du 17 mai 2003, grâce auquel la paix est revenue sur l'ensemble du territoire de la République du Congo. La mise en place d'un haut commissariat chargé de la réinsertion des ex-combattants a déjà permis la collecte et la destruction de 11 400 armes légères entre juillet 2000 et décembre 2003, dans le cadre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Ce programme nécessite plus de moyens que nous n'en avons. Pour mener à bien ce projet, nous comptons sur l'appui de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Il n'y a pas de petits pas en matière de désarmement, car chaque pas compte. C'est pourquoi ma délégation soutient tout effort, à l'échelle internationale, régionale et sous-régionale, visant à garantir la sécurité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour cette séance. La présidence a été informée par les Services de conférence que la Commission bénéficiait de 10 minutes supplémentaires. La séance peut donc se prolonger jusqu'à 18 h 10.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique de Corée, qui souhaite s'exprimer dans l'exercice de son droit de réponse. Au préalable, je rappelle au membres que la Commission suivra la procédure que j'ai indiquée lors des séances précédentes de la Commission.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite une fois de plus clarifier sa position concernant le règlement de la question nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, à la suite des déclarations de certaines délégations, notamment des États-Unis et de la Corée du Sud, le 7 octobre 2003, qui faisaient référence à la question nucléaire.

La question nucléaire sur la péninsule de Corée est, par essence, le fruit de la politique hostile des

États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Par conséquent, les chances de parvenir à un règlement pacifique entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis dépendent entièrement de la question de savoir si les États-Unis sont prêts à renoncer à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Néanmoins, les États-Unis continuent d'exiger unilatéralement de la République populaire démocratique de Corée qu'elle renonce en premier à son programme nucléaire, sans évoquer le moindre changement dans leur politique hostile, alors que cela constitue la clef du règlement de la question nucléaire. Les États-Unis démontrent ainsi qu'ils entendent désarmer la République populaire démocratique de Corée et renverser le Gouvernement de ce pays, mais qu'ils n'ont pas pour souhait de régler la question nucléaire. En intégrant notre pays dans l'« axe du mal » et en faisant de lui la cible de leurs frappes préventives, les États-Unis menacent la République populaire démocratique de Corée de recourir à l'arme nucléaire. Dans ce contexte, les efforts déployés par la

République populaire démocratique de Corée pour se doter d'une dissuasion nucléaire méritent d'être qualifiés de droit de légitime défense. L'invasion armée de l'Iraq par les États-Unis a été une triste leçon pour le monde. La délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit cette occasion pour demander instamment à la Corée du Sud de faire preuve du même esprit d'indépendance nationale que celui qui a présidé à la Déclaration conjointe Nord-Sud, en ne coopérant pas avec les forces extérieures contre leurs compatriotes.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué précédemment, deux délégations n'ont pas été en mesure de prononcer leurs déclarations. En conséquence, j'ai l'intention d'autoriser ces deux délégations à s'exprimer demain. À la suite de leurs interventions, la Commission procédera à un échange de vues informel sur les moyens d'améliorer ses méthodes de travail.

La séance est levée à 18 h 5.